

**PREMIERES ASSISES  
DU RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET  
D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS  
DANS LES HAUTS DE SEINE**

**LES CARREFOURS**

## **Les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents**

Benoit Bastard

Sociologue, CNRS, Centre de sociologie des organisations, Paris

La question de la parentalité s'est imposée en France, dans les dix dernières années, comme un enjeu politique et social majeur<sup>1</sup>. La création des *Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents* – les REAAP – est l'une des expressions de cette montée en puissance de l'intérêt pour les relations enfants-parents. En même temps, la manière dont ces réseaux se sont formés exprime le changement des conceptions en vigueur quant au rôle de l'Etat et quant à son intervention dans le champ social et dans la sphère privée.

Pour présenter les REAAP, je resituerai d'abord leur émergence dans le contexte des transformations de la famille et de la recherche des réponses aux difficultés des relations enfants-parents. J'évoquerai ensuite la modernisation de l'Etat et les principes qui ont présidé à l'organisation des réseaux. Et enfin, je montrerai, à partir d'une enquête que nous avons faite dans trois départements la diversité des modalités de fonctionnement de ces nouvelles structures.

### **1. La montée en puissance de la question de la parentalité**

#### ***1.1. Pourquoi la question de la parentalité s'est-elle imposée en France dans les années récentes ?***

##### *Un investissement accru des parents*

Sur un plan très général, notre société connaît un renforcement de l'investissement des parents dans la prise en charge des enfants<sup>2</sup>. Globalement, l'investissement des parents s'est trouvé augmenté, on le sait, du fait de la diminution du nombre d'enfants par famille. On peut y voir aussi l'effet de la tendance à l'individuation plus grande de la personne. La famille, dans ce sens, reste fortement investie comme le lieu où peuvent émerger et se trouver reconnue la personnalité de chacun, notamment des enfants<sup>3</sup>.

L'intérêt pour la question des relations enfants-parents vient aussi de la diffusion des savoirs psychologiques – on pense, par exemple, à l'idée que

---

<sup>1</sup> Cette contribution a été préparée avec l'équipe de recherche constituée par Benoit Bastard, Laura Cardia-Vonèche, Fabienne Barthélémy et Marie-Annick Mazoyer.

<sup>2</sup> Evoquer l'intérêt accru des parents pour la prise en charge des enfants ne doit pas faire oublier que les parents, davantage que dans le passé, partagent celle-ci avec les institutions avec l'école en particulier.

<sup>3</sup> Voir les travaux de François de Singly.

« l'enfant est une personne » aux notions relatives à l'attachement et au développement de l'enfant.

Parallèlement, l'intérêt pour la reconnaissance d'une place nouvelle aux enfants – et par conséquent pour une redéfinition de la question des rapports entre enfants et adulte se retrouve en écho dans l'univers juridique avec la montée en puissance des droits de l'enfant.

Tous ces phénomènes participent de la transformation des relations familiales qui met l'enfant au centre de la constellation familiale et suscite de nouvelles questions sur les manières d'être parent.

### *Un fond de crise*

L'émergence de la thématique de la parentalité est liée également à des problèmes et à des interrogations – elle se fait sur un fond de crise.

On peut évoquer à cet égard les questions de **sécurité** et d'autorité. Les problèmes que posent les jeunes urbains suscitent parfois le sentiment, dont plusieurs acteurs politiques se sont fait le relais, que les parents ne parviennent plus à tenir leur rôle.

Par ailleurs, le constat s'impose de l'accroissement du nombre des ruptures familiales et, partant, du nombre des enfants qui ne vivent pas avec leurs parents. Des études démographiques ont confirmé le risque de voir beaucoup d'enfants éloignés de leur père et ne pas bénéficier de son soutien au plan tant affectif et qu'économique<sup>4</sup>.

Si la parentalité se trouve alors particulièrement mise en exergue, c'est qu'il y va de la transformation fondamentale de la notion de famille. Le couple devient réversible, il n'inspire plus autant confiance que par le passé. Tout se passe comme si l'on était à la recherche d'un nouvel « invariant » pour fonder la famille, et comme si on souhaitait le trouver dans les relations enfants-parents. Cette recherche explique le succès de la notion de coparentalité et le souci du maintien des liens dans les situations de rupture.

Parmi les questions qui se posent, en parallèle ou en filigrane, se trouve aussi, bien évidemment, celle de la place respective des pères et des mères, des hommes et des femmes, dans la prise en charge des enfants. On sait que cette question est fortement controversée. A la fois, le constat s'impose que les pères n'ont guère accru dans la pratique, leur investissement auprès des enfants. Et en même temps, se font jour des attentes très fortes à leur égard et des pratiques qui visent à amplifier et à valoriser leur participation. Cette dernière controverse se traduit d'ailleurs dans l'usage même du mot « parentalité ». Celui-ci peut être interrogé à cet égard : en parlant de parentalité, ne fait-on pas comme si la prise en charge des enfants était asexuée, alors qu'en pratique il y a bien une prise en charge par les mères

---

<sup>4</sup> Travaux de Catherine Villeneuve-Gokalp.

et une prise en charge par les pères qui ne sont certainement pas équivalentes ?

### ***1.2. Le soutien aux parents, un impératif et un objectif***

Comme un prolongement et une conséquence de ces bouleversements, le soutien aux parents est devenu, en peu d'années, un impératif et un objectif prioritaire pour l'ensemble des professionnels et des institutions du champ social.

#### *Les professionnels en première ligne*

Les professionnels, qu'ils appartiennent au secteur public ou au secteur associatif, ont été les premiers confrontés à l'émergence des nouvelles configurations familiales et aux formes de parentalité qui les accompagnent. Ils ont été touchés de plein fouet par les nouvelles questions qui se posent au plan des rapports enfants-parents. Que proposer aux parents d'enfants déscolarisés ou ayant de grandes difficultés d'ordre psychologique ? Quelle place faire aux beaux-parents auprès des enfants avec lesquels ils sont amenés à cohabiter ? Comment faire en sorte de préserver les liens enfants-parents dans les situations de rupture familiale conflictuelle ? A toutes ces questions, la réponse n'est ni simple, ni univoque. En pratique, l'idée s'est imposée qu'il n'existe ni « recette » facilement applicable pour l'action sociale, ni modèle préétabli pour l'exercice de la parentalité.

Ces interrogations ont suscité des réflexions de toutes sortes et une forte mobilisation dans le champ social. Il en est résulté, à l'initiative de personnalités innovatrices et de groupes de professionnels appartenant à différentes disciplines, l'élaboration et la mise en place de nouveaux modes d'action. On pense ici en particulier aux lieux d'accueil enfants-parents – les maisons vertes, les lieux d'accueil de quartier ou encore les lieux spécialisés que sont les points de rencontre et les Relais enfants-parents. Dans la même orientation, se sont développées toutes sortes de « visites médiatisées », qui visent aussi à accompagner et à soutenir les relations enfants-parents lorsqu'elles sont difficiles. Il faut évoquer aussi les pratiques de médiation (médiation familiale ou scolaire, notamment). Enfin, dans les années récentes, les « groupes de parole », qu'ils concernent les enfants ou les parents ont suscité un grand intérêt et connu un certain développement.

#### *Une priorité pour les institutions*

Comme un prolongement et comme un soutien de ces initiatives multiples, différents programmes nationaux ont été lancés pour soutenir la parentalité. A partir de 1998 en effet - la Conférence de la famille qui s'est tenue cette année-là peut d'ailleurs servir de repère historique - différentes institutions

ont fait de la parentalité une de leur priorité et ont engagé des ressources pour soutenir les actions en cours et en générer de nouvelles : la Caisse nationale d'allocations familiales, l'UNAF ou encore la Fondation de France.

Dans le même temps la Délégation interministérielle à la famille, a imaginé le projet des réseaux de soutien aux parents. On peut voir ce projet comme la reconnaissance, par l'Etat, du travail déjà réalisé par les professionnels et les structures du champ social. On peut le voir aussi bien comme un moyen, pour l'administration centrale, de « surfer sur la vague de la parentalité » pour la valoriser, pour la canaliser et, accessoirement, pour faire son retour dans un domaine qu'elle avait abandonné, en 1982, avec les lois de décentralisation.

## **2. La transformation de l'action de l'Etat et les principes d'organisation des réseaux d'accompagnement des parents**

La création des REAAP doit être resituée non seulement dans l'évolution des questions relatives à la famille, mais aussi dans la transformation de l'action administrative.

### ***2.1. Modernisation de l'Etat et nouvelles relations avec la société civile***

La création des réseaux doit être vue dans la perspective de la modernisation de l'Etat. Au plus large, il faut y voir les effets de la critique de la bureaucratie, de l'impersonnalité des règles et de « l'arrogance » de l'Etat. L'idée est maintenant reconnue d'une nécessaire diminution de la hiérarchie entre l'administration et les administrés (en l'occurrence, les parents).

Dans le projet des REAAP, l'Etat prend acte qu'il ne peut pas faire tout seul. On peut y voir en effet le projet, pour l'Etat, de se faire « modeste ». En effet, quoi faire dès lors que l'on a le sentiment de perdre prise par rapport à une réalité qui échappe (ici la réalité familiale), sinon faire avec ceux qui développent des manières de faire qui leur gardent une capacité d'action auprès des citoyens concernés (les enfants et les parents) ? L'Etat se veut ici moins prescripteur qu'organisateur - incitateur et non directif, s'agissant des relations privées et des manières d'être en famille. Il tire les conséquences de cette position en considérant que faire avec les intéressés (qu'il s'agisse des usagers ou des professionnels concernés) implique d'accepter une diversité de situations – se situant ainsi en rupture avec les principes de l'administration française, si ce n'est avec ses pratiques. D'autres dispositifs ont ici pu servir de référence, notamment la politique de la ville, plus ancienne et qui reposait aussi sur l'intervention en commun d'acteurs appartenant à différentes administrations autant qu'à la société civile.

## ***2.2. Les principes et l'organisation des REAAP***

La Délégation interministérielle à la famille a été créée en 1998, sous l'effet précisément des interrogations portant sur la situation des parents et dans un souci d'apporter des réponses nouvelles à la question familiale. Dès sa création, la DIF s'est engagée dans la création des réseaux. L'idée centrale qui se trouve développée dans ce projet est qu'il serait vain de vouloir « mobiliser par décret » autant les parents que les professionnels qui les soutiennent. La mise en place des REAAP a donc emprunté un cheminement particulier et a pris l'aspect d'un appel aux initiatives venues du terrain. Les formes d'action attendues restent peu spécifiées, si ce n'est qu'il est impératif d'obtenir la participation des parents et de construire avec eux les dispositifs dont le développement est encouragé. Qu'il s'agisse de la mobilisation des professionnels ou de celle des parents –c'est une même démarche qui est recherchée, une démarche qui exclut l'édiction d'une norme substantielle, mais s'appuie fondamentalement sur la mise en œuvre d'une norme procédurale - l'obligation du dialogue et du faire ensemble.

### *Les principes du dispositif*

L'esprit du dispositif ressort bien de la charte et la circulaire qui organisent les REAAP. Il s'agit d'abord de respecter et valoriser le rôle et les compétences des parents. Les réseaux veulent être ouverts à tous les parents, sans distinction, en assurant la « mixité sociale » - c'est-à-dire en s'adressant aussi aux parents qui ne sont pas les « clients habituels » de l'action sociale. Les pouvoirs publics incitent les structures à développer des actions où le parent a une place, participe à la création du projet et à sa réalisation. Dans cette perspective, la circulaire encourage notamment le développement de « groupes de parole » ou de lieux d'accueil enfants-parents en insistant sur la nature subsidiaire de l'intervention des professionnels. Il s'agit explicitement de « faire petit », pour autant qu'on fasse avec les parents.

Un autre principe consiste dans l'obligation de « faire ensemble ». La circulaire précise que la DDASS doit associer certains acteurs départementaux à la gestion du dispositif (conseil général, CAF, municipalités, associations etc.). Le dialogue au niveau départemental devient la condition sine qua non de la déclinaison locale du programme. Cela implique de décrypter ensemble les termes de la charte, de les interpréter et de créer à travers ce travail une « culture commune » sur la question de la parentalité.

La circulaire insiste enfin sur la nécessité de s'appuyer sur l'existant. Les acteurs doivent prendre appui sur les réseaux et actions en place et allient bénévoles et professionnels, secteur public et secteur associatif. On vise une véritable négociation locale entre acteurs de l'action sociale. Les participants sont invités à échanger sur les actions qui existent sur leur département. Il ne s'agit pas d'imposer un cadre normatif, ni d'inciter à

créer de nouvelles structures en matière de parentalité, mais d'encourager les initiatives et de mettre en réseaux les porteurs de projets. Les subventions allouées sont envisagées comme un « coup de pouce » donné aux structures bénéficiaires car les fonds ne sont pas pérennes d'une année sur l'autre.

### *Une démarche originale*

La charte fondatrice des réseaux a été élaborée par un comité national réunissant des personnalités représentatives des institutions concernées. Elle doit servir de guide et de référence pour l'ensemble des structures intéressées à la parentalité.

La circulaire de la DIF de mars 99 a institué au plan départemental, sur le même modèle qu'au plan national, un comité d'animation des actions en faveur de la parentalité. La mise en place de ces comités a été confiée aux DDASS, dotées en l'occurrence d'une grande liberté d'action quant au recrutement des institutions ou des personnes appelées à en faire partie. Les comités ont pour rôle de faire vivre les réseaux de manière à promouvoir des interventions en direction des parents selon les lignes définies par la Charte nationale.

La circulaire prévoit la nomination d'un « pilote », (une ou l'autre des institutions engagées ou plusieurs d'entre elles, voire un professionnel reconnu).

La création des REAAP a encore été assortie de la mise en place d'une « cellule » d'appui nationale devant contribuer au soutien et à l'accompagnement des actions engagées dans les départements.

Les REAAP ont suscité une forte mobilisation et un grand nombre de réalisations ont été soutenues - plus de 1500 projets. Ce succès d'ensemble s'accompagne d'une très grande diversité des évolutions locales. La mise en place du réseau s'est faite rapidement dans certains départements, tandis qu'elle a été lente et difficile dans d'autres.

La première circulaire a été prolongée et modifiée par un second texte signé de la ministre déléguée à la Famille, à laquelle la DIF a été rattachée. Cette deuxième circulaire oriente davantage l'action sur les rapports entre famille et école.

Plus récemment, le dispositif a été encore reconfirmé par différentes circulaires et notes de services, peu avant les élections présidentielles.

Si certaines incertitudes se sont manifestées sur la pérennité des REAAP<sup>5</sup>, les orientations budgétaires récemment prises soulignent que les réseaux garderont dans le futur leur vocation auprès des parents.

---

<sup>5</sup> En particulier, la disparition de la cellule d'appui technique.

### **3. La mise en place des réseaux dans trois départements**

Nous avons étudié la mise en œuvre de ces réseaux à l'échelon départemental – et pour cela nous avons engagé une étude dans trois départements. Dans cette enquête, nous nous sommes posé la question de savoir comment se sont constitués les structures du réseau ? Qui a participé ? Quelles actions ont été répertoriées et/ou soutenues ? Dans quelle mesure les REAAP donnent-ils à voir une politique nouvelle de la famille au plan local ?

Sans décrire en détail cette mise en place, ni faire une comparaison systématique de la mise en place des réseaux dans ces départements, il est possible de souligner quelques questions qui ont trait aux aspects suivants : la question du gouvernement des REAAP et celle de l'animation ; la place des porteurs de projet dans le dispositif (associations ou services qui inscrivent leur action dans le cadre des réseaux) et enfin celle des parents.

#### **3.1. *Le gouvernement des réseaux – comment « faire ensemble » ?***

La conception du « pilotage » du réseau varie d'un département à l'autre. Au plan national, elle est assurée, dans la moitié des cas par la DASS seule, mais elle s'organise autrement dans les autres départements. Au-delà de ce partage formel du pilotage, se trouve posée la question du partage des décisions, la question du pouvoir (que ce soit dans l'animation ou dans l'attribution des subventions).

Dans les trois départements étudiés, ce partage s'opère de façons très différentes – dont on peut penser qu'elles dépendent notamment des modalités préexistantes des relations entre les institutions.

En opposant les départements d'une manière très schématique, on peut constater que, dans les deux premiers départements - de grands départements urbains, on a affaire à des « associés rivaux ». La DDASS s'associe bien avec le conseil général et les CAF, mais sans passion, parce qu'elle ne voit pas d'autre solution, et alors qu'il existe par ailleurs des tensions sur d'autres dossiers, par exemple celui du logement social. Les décisions financières restent prises par chaque institution, même si elles se trouvent soumises à un regard commun, ce qui introduit un changement par rapport à la situation antérieure. Dans le troisième département, un département alpin, il existe des liens forts entre les institutions et les personnes qui animent les réseaux de sorte que l'ensemble de ce nouveau dossier est traité d'une manière partenariale. Les structures qui veulent participer et bénéficier de subventions remplissent un seul et unique dossier. Le comité de pilotage réunit les principaux responsables des institutions concernées, même si chacune d'elle conserve sa propre procédure de traitement des dossiers.

### **3.2. *La question de l'animation***

Que signifie « animer un réseau » ? C'est une question difficile, pour laquelle il n'existe pas de réponse toute faite. Cette question s'est posée aux institutions concernées – les DDAS ou les comités de pilotage et d'animation et ils y ont répondu de différentes manières.

L'une des actions engagées a consisté dans un inventaire des initiatives existantes sur lesquelles il convenait de s'appuyer aux termes de la circulaire. Des typologies d'action ont été amorcées en vue de systématiser la connaissance de l'existant et d'élaborer des critères selon lesquels classer et, le cas échéant, évaluer, les projets proposés.

Un colloque ou une journée ont été organisés, dans deux des départements, à l'intention des porteurs de projet, comme celle d'aujourd'hui.

Mais ces projets et ces réalisations ne règlent pas la question de la continuité de l'animation. Différentes solutions ont été recherchées à cet égard. Dans deux départements, on assiste à une délégation de l'animation en direction d'une personne ou d'une structure appropriée. Cette solution soulève alors de nouvelles questions : quel mandat pour cet animateur mandaté ? Dans un département cette question se trouve résolue à travers des négociations dans laquelle l'association mandatée cherche à faire reconnaître sa place ; dans un autre, le coordinateur des réseaux, mandaté par les trois principales institutions concernées, dispose d'une liberté très surveillée.

Enfin, c'est une solution différente qui prévaut dans le troisième territoire étudié. Ce sont les « pilotes » (appartenant aux trois grandes institutions) et le comité d'animation qui gardent entièrement entre leur main l'animation du réseau ; il n'y a pas de délégation et les membres du comité se déplacent eux-mêmes dès qu'une demande émerge sur le terrain, notamment de la part de petits groupes de parents.

### **3.3. *Quelle place pour les porteurs de projet ?***

Dans les deux départements urbains étudiés, les porteurs de projet que nous avons interrogés ont du mal à constater le rôle d'animation du REAAP ; ils identifient le réseau comme une source de financement possible, encore que d'accès peu aisé. Ils regrettent par exemple d'avoir plusieurs dossiers à remplir, un pour chaque instance concernée. Les professionnels expriment aussi une certaine peur du contrôle supplémentaire qui pourrait s'exercer sur eux via leur participation au réseau. Dans ce sens, au moment où l'Etat s'intéresse à ce nouveau champ et veut le valoriser, il crée aussi une certaine réticence face à son intervention. Les porteurs de projet reconnaissent en même temps, que la valorisation du champ de la parentalité qui résulte de la création du REAAP les pousse à s'inscrire dans ce domaine et à lancer des actions.

Dans le département de montagne où le REAAP a créé beaucoup de synergies, les choses sont différentes. On voit s'opérer une sorte de

spécialisation des rôles : quelques structures reconnues (comme l'Ecole des parents) se sont regroupées dans un collectif et elles servent de « prestataires de service » aux petits porteurs de projet, par exemple pour organiser des conférences ou des animations. Par ailleurs, d'autres structures (comme les MJC ou des centres d'action sociale) offrent leur cadre pour accueillir les actions des porteurs de projet et les soutiennent sur le plan de la logistique.

### **3.4. *La place des parents***

La place qu'occupent les parents dans les REAAP est bien sûr une question essentielle et difficile, pour laquelle nous n'avons pas de réponse précise en l'état actuel des données dont nous disposons. Dans les deux départements urbains, on ne voit pas en quoi le dispositif a pu atteindre les parents, les toucher d'une manière qui aurait été significativement différente. Dans le troisième, on peut penser que le réseau essaie de se mettre à la disposition des parents, dès lors que ceux-ci expriment une demande d'une manière collective, même si elle n'en est pas encore au stade de l'organisation.

### **Conclusion**

L'heure des bilans n'est pas encore venue pour les REAAP. Cependant, on peut évoquer les questions que soulève l'état de l'expérience en cours.

Doit-on se montrer déçu parce qu'on en est resté, le plus souvent, à un processus de contractualisation des relations entre l'Etat et les associations, sur la question de la parentalité – ce qui est loin de l'objectif initial d'appel à l'implication des parents ? Si tel est le cas, pourquoi en est-on resté là ? D'où vient la différence marquée entre l'esprit de la circulaire initiale et sa réalisation ? A titre d'hypothèse doit-on penser que la concertation envisagée entre institutions et la participation des porteurs de projets ont été « freinées » au moment où la mise en place des réseaux a dû se faire par le « filtre » des administrations au plan local ? Ou bien, alternativement, ne doit-on pas penser que les concepteurs de la circulaire ont surestimé la capacité de nos systèmes à absorber le discours de l'implication des parents ?

Les Suisses du canton de Vaud ont une expression très curieuse. Pour dire que quelque chose les a étonnés, ils disent : « J'ai été déçu en bien ». L'expression pourrait bien s'appliquer aux REAAP. Il y en effet a toutes sortes de raisons de s'étonner du chemin parcouru et de penser qu'il faut poursuivre l'expérience.

Même si on est encore, le plus souvent, à un stade d'organisation encore flou, il y a de la diversité dans ces réseaux. Et n'était-ce pas ce qui était recherché [même si cela rend parfois difficile la communication à propos de ce qui s'y fait]

Les REAAP, ont permis, dans les départements étudiés que certaines relations se nouent ou se renforcent. Là où chaque institution traitait ses dossiers de manière séparée, des regards croisés sont possibles.

Enfin, la mise en place des réseaux contribue à la prise de conscience des questions qui se posent aux familles et donnent une légitimité plus forte aux préoccupations et aux interventions sur la parentalité.

Je souhaite donc que vous soyez, vous aussi, « déçus en bien » par les REAAP et par le travail de cette journée. Bon courage.

## **Etre parent aujourd'hui**

L'inflation verbale s'accroît au rythme de nos incertitudes. Plus la complexité d'un phénomène augmente, plus la tentation est grande de la contenir dans des notions nouvelles, faute de pouvoir en rendre compte de façon claire et distincte au moyen de concepts usuels. Les néologismes *pansent* les déchirures de nos représentations dès lors qu'elles sont impuissantes à *penser* la complexité d'une évolution. La notion de parentalité obéit à cette règle. Elle recouvre, depuis plus de vingt ans, l'image chargée d'incertitude que nous renvoie les familles et l'addition récente de leurs mutations.

La décomposition lexicologique du terme nous l'indique d'emblée. En effet, le substantif parentalité est constitué de l'adjectif *parental* auquel est joint le suffixe « *ité* ». Ce suffixe veut dire propriété. Par ailleurs, l'adjectif *parental* est lui-même composé d'un radical, *parent* et d'un suffixe « *al* » qui signifie qualité. De cette double combinaison, il découle que le terme parentalité désigne : « *la propriété commune à l'ensemble des qualités qui font l'état de parent* ». Cette définition est à haute valeur abstraite, si le substantif initial *parent* a une portée concrète, le néologisme désigne une aire imprécise, étrangère à toute réalité objective.

Parentalité est un concept mou auquel l'absence d'attache dans des représentations concrètes donnent un aspect évocatoire, plutôt qu'énonciatif. Il se substitue à un défaut de représentation. Il invoque les évolutions du groupe familial sans en rendre réellement compte.

### **I) L'évolution du groupe familial**

L'organisation du groupe familial connaît depuis un demi-siècle de profonds changements. En premier lieu, au cours de cette période, l'organisation autocratique ancienne se commue définitivement en une organisation de type démocratique. Le passage de modalités d'organisation familiale autocratique, vers des modalités démocratiques a certes commencé au XVIII<sup>ème</sup> siècle, mais il s'est accéléré récemment.

Les modalités démocratiques reposent sur un principe électif, aussi l'orientation du groupe familial vers une organisation démocratique a-t-elle pris initialement la forme de l'exigence du libre choix de son conjoint. Les conjoints doivent s'élire mutuellement et leur union se maintenir autant qu'ils se désirent. Cette exigence, à la base de la constitution du couple, était une revendication encore extravagante au siècle classique et qui, aujourd'hui encore, le demeure dans un grand nombre de cultures. L'élection affective, comme principe de légitimation du couple et le droit

de rompre l'union dès lors que l'attachement réciproque n'existe plus constituent le postulat à partir duquel l'organisation familiale se dresse en parallèle à l'évolution des institutions politiques au cours des XVIII<sup>ème</sup>, XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles.

Pourtant, pour apparier définitivement le groupe familial à une unité régie par un principe démocratique, l'élection affective, à la base du contrat, liant les conjoints ne suffisait pas. Il fallait aussi que la relation à un enfant soit le résultat d'un choix librement consenti. Du côté des parents, les progrès de méthodes contraceptives permettent une programmation librement résolue des grossesses. Désormais, les parents font le choix d'avoir un enfant. Cependant le choix restait unilatéral, or le principe démocratique oblige à la réciprocité, à ce que l'enfant puisse contribuer à légitimer son parent. Ici, l'exaspération du souci du bien-être et les droits de l'enfant a, me semble-il, rétabli l'équilibre et le principe de réciprocité. Les droits de l'enfant en lui assignant une capacité juridique autonome, établissent de façon symbolique la réciprocité du droit donné à ses parents de décider d'avoir ou pas un enfant. Dès lors que la naissance de l'enfant ne fut plus que du seul ressort de la volonté de son parent, la société a affirmé de façon solennelle que l'enfant a des droits et des exigences de bien être indépendamment de ceux de ses parents. De cette manière, la modélisation du groupe familial en fonction du principe électif inhérent aux institutions démocratiques peut s'achever.

L'aboutissement démocratique de l'évolution du groupe familial conduit à repenser les rapports parents enfants et subséquemment l'apport des professionnels.

## II) Le parent

L'influence de cet aboutissement se ressent tant au niveau des pratiques parentales qu'au niveau de l'intégration psychique de l'état de parent. Les pratiques parentales sont largement dominées par des normes *psychologisantes*, pour sans convaincre, il n'est qu'à voir les succès de librairie assurés aux champions de la vulgarisation psychologique, ou encore le nombre d'articles psychopédagogiques qui essaime les magazines féminins, voire généralistes. Les normes de comportements parentaux sont largement tributaires de compétences à l'écoute, à l'éveil et à la compréhension. Un ensemble de qualités qui assimile l'image du bon parent à celle d'un psychologue. Cette assimilation est, sans nul doute, la première conséquence de l'aboutissement démocratique comme principe d'organisation familiale. En effet, dans une démocratie, le pouvoir ne s'exerce pas par la force, mais par la capacité à convaincre. Dans une organisation démocratique, l'exercice du pouvoir est plus facile à ceux qui savent prendre la parole. Or pour prendre la parole et convaincre, il est nécessaire de comprendre celui à qui on l'adresse. C'est pourquoi l'art oratoire est toujours sous la dépendance de l'intuition psychologique. Cette

intuition nécessite des pré-requis de formation notamment. Aussi, les normes de comportements parentaux, inhérentes au modèle d'organisation démocratique, ne qualifient-elles pas autant tous les parents. Tous les parents ne sont pas gratifiés par les normes de comportement privilégiées dans notre société. Les parents silencieux et sans formation sont souvent disqualifiés par les représentations sociales des compétences nécessaires aux parents. Par ailleurs, tout système connaît des abus de pouvoir qui, dans le cas d'une organisation démocratique, différent de ce qu'ils peuvent être dans une autocratie.

Le despotisme, dans en démocratie, s'exerce sur un mode pervers, alors que dans une dictature, il s'exerce sur un mode paranoïaque. L'avènement de la démocratie dans les familles a pour effet d'élever le risque de dysfonctionnement d'origine pervers. En effet, la légitimité des liens familiaux reposant sur le principe d'un attachement réciproque, la qualité des relations affectives sont plus qu'ils ne l'étaient déterminées du statut familial. Aussi, l'affectivité est-elle mise au service de l'unité du groupe familial, la force de l'attachement se substituant à l'obligation de loyauté. Subordonner la légitimité de son statut familial à la qualité des relations affectives oriente vers des excès permissifs, des abus de tendresse ou encore des réductions fusionnelles de l'autre à soi qui sont autant de travers morbides caractéristiques de la perversion. Quelques parents de jeune enfant semblent, aujourd'hui, comme mis en danger par les manifestations d'hostilité et de haine de leur progéniture. Si bien qu'ils tarderont à leur imposer des limites. Ces permissivités parentales, face à l'enfant de deux à quatre ans, illustrent les travers possibles de l'avènement de la démocratie dans les rapports familiaux. Pour autant, ces travers ne sont pas le cas général, aussi est-il important de s'arrêter sur les éléments susceptibles d'en déterminer la mise en œuvre. Dans quelles conditions la qualité des relations affectives agit de façon exclusive pour légitimer une position parentale. Ces conditions supposent que les autres facteurs responsables du sentiment d'assumer de façon légitime sa responsabilité parentale défont. Quel sont ces facteurs impliqués dans le processus de légitimation de l'état parental ?

Chez chacun des deux parents ces facteurs diffèrent. Le père établit la légitimité de sa position à partir de quatre supports. En premier lieu, cette légitimité est sous l'influence du rapport à son propre père. Un parent doit être autorisé à l'être par ses propres parents. Cette autorisation est inconsciente, elle n'équivaut nullement à une manifestation approbative. Un père peut vouloir consciemment que son fils devienne père alors, qu'inconsciemment, il ne le désire pas. Les rapports père fils sont à l'image des rapports mère fille, largement tributaire d'une mise en compétition de la tendresse et de la rivalité. L'équilibre qui résulte de cette ambivalence peut quelquefois suspendre le désir d'un père d'avoir un fils capable de le surpasser. Quand le fils devient père à son tour, il doit, afin de dépasser la crainte oedipienne d'usurper une place qui n'est pas la sienne, recourir au

souvenir du désir de son père de le voir grandir et d'être surpassé. Quand ce souvenir fait défaut, les angoisses oedipiennes sont exaspérées au point de nuire gravement à la capacité du père à légitimer ses prétentions à assumer une responsabilité parentale vis-à-vis de son enfant.

Le second facteur déterminant de la capacité du père à se sentir légitime dans l'exercice de sa responsabilité parentale se rapporte aux représentations socioculturelles de la parentalité. Tous les parents ne sont pas qualifiés également à être parent par les idéologies dominantes. Certains parents peuvent être suspectés d'emblée d'incompétence. Les trop jeunes, trop vieux, trop ignorants, les trop pauvres, trop fous, voire les trop malades sont suspects de n'avoir écouté que leur désir et ignoré l'intérêt de l'enfant. Les représentations sociales du bon exercice de la parentalité sont pour eux une source de disqualification. Tous les individus ne sont pas pareillement qualifiés, par les représentations socioculturelles, à devenir des parents respectables. L'avènement de la démocratie dans les familles a, je le rappelais précédemment, mis en perspective les compétences psychologiques censées faciliter la prise de parole et par la-même le jeu démocratique. Or, tous les parents, n'ont pas une égale aisance à la prise de parole. Celle-ci suppose une formation, c'est pourquoi les normes de pratiques éducatives des parents telles qu'elle sont développées, dans notre culture, portent en elles le germe d'une disqualification des parents les moins bien formés, voire analphabètes. L'importance des représentations sociales, dans la qualification d'un sujet à devenir parent, n'est assurément pas à négliger. On notera pourtant qu'elle agit davantage chez le père que chez la mère. Toute paternité est le fruit d'une désignation alors que la maternité est le résultat d'une sensation. La mère a moins besoin que le père du discours de l'autre pour se sentir légitime dans sa fonction nourricière. La naissance et la gestation avèrent, dans la réalité, la légitimité du lien qui l'unit à l'enfant, alors que, chez le père, la sensation ne peut pas servir de base d'étayage à partir de laquelle il se représente comme étant le seul à pouvoir occuper la place de père qui lui est attribuée par un tiers. C'est pourquoi, la paternité est plus fragilisée que la maternité par une disqualification sociale.

Le troisième facteur susceptible de faciliter ou à l'inverse compromettre la capacité du parent à se sentir légitime dans l'exercice de la responsabilité de parent est fonction du partage inconscient entre les parents. J'ai, dans un ouvrage récent<sup>6</sup>, montré que les bouleversements psychiques inhérents à l'expérience de devenir parent avaient une double caractéristique. Pour une part, ils opéraient un remaniement narcissique et, pour une autre s'inscrivaient dans un espace intersubjectif qui associe les représentations inconscientes de la mère et celle du père. On ne devient pas parent tout seul, pour se représenter l'état paternel, le père recherche le regard de la mère qui le regarde comme le père qu'elle souhaite pour son enfant. L'homme, dès lors qu'il est gratifié par l'attente de la mère, oriente son

---

<sup>6</sup> Alain Bouregba : « Les troubles de la parentalité, approche clinique et socio-éducative » Dunod, 2002

comportement afin de le modeler en fonction de cet idéal. D'une certaine manière, les attentes maternelles vis-à-vis du père contribuent à aiguillier le père dans l'exploration de sa position paternelle. De façon parallèle, la mère, fragilisée psychiquement par la fusion qui l'unit à l'enfant, a besoin de la certitude du père qu'elle est la seule à pouvoir combler l'enfant. « *L'adoration mariale* » du père qui regarde la mère de son enfant accrédite la toute puissance maternelle nécessaire à une bonne fusion mère enfant. Le père intervient ainsi dans les premières interactions mère enfant et contribue à leurs déploiements harmonieux. La mère construit le père et le père contribue à donner essor à une mère compétente pour son petit. La mise en relations des attentes inconscientes du père relatives à son conjoint et des attentes réciproques de la mère vis-à-vis du père établissent une aire intersubjective dans laquelle s'opère un processus dialectique à la base de l'expérience parentale. Dans l'hypothèse où cette mise en relation s'opère sous des formes aberrantes et morbides, la capacité du parent à se sentir légitime est compromise.

Enfin, le quatrième agent responsable de l'assise de légitimation du parent est sous la dépendance du rapport à l'enfant. L'attachement de l'enfant à son parent gratifie suffisamment ce dernier pour renforcer sa conviction d'être légitime dans l'accomplissement de sa responsabilité. J'évoquais précédemment comment l'avènement de la démocratie dans le groupe familiale a eu pour effet d'accroître le rôle de l'enfant. Dans les situations où les trois précédents facteurs impliqués dans la responsabilisation parentale ( le rapport à ses parents, le rapport entre conjoint, le regard social ) sont une source de disqualification plutôt que de promotion, le risque est grand d'exacerber l'influence de l'enfant au point parfois de compromettre l'aptitude du parent à se confronter aux désaveux de son enfant. La confrontation est pourtant nécessaire à l'apprentissage des limites.

Les facteurs impliqués dans l'édification de la certitude d'occuper légitimement la place de parent, qui viennent d'être rappelés, sont principalement actifs chez le père. En effet, la mère, pour sa part, tire de la mise au monde et de la gestation des réconforts puissants, capables de balayer la crainte de ne pas être la mère qu'il fallait à ses enfants. Ce dernier élément explique sans doute pourquoi nous observons fréquemment de nos jours comment, dans les familles, la mère semble plus prompte à imposer des limites que le père. Ce décalage voire ce renversement, par rapport au modèle ancien, s'explique, à mon sens, par le fait que dans les familles où la position parentale est disqualifiée autant pour des raisons sociales que psychologiques, le père est plus soumis que la mère à l'espoir que les manifestations de tendresse de son enfant puissent le construire comme parent. La mère est moins mise en danger par la confrontation aux exigences de l'enfant dès lors que cette confrontation n'a pas d'effet sur la légitimité de sa fonction, en effet elle peut en toutes circonstances s'arc-

bouter sur le droit que lui donne le fait d'avoir mis au monde et porté l'enfant.

On le voit, l'évolution du système familial s'accompagne de point d'équilibre nouveaux. Quelle place le professionnel occupe-t-il auprès des familles compte tenu de cette évolution et en fonction des risques qui lui sont inhérents ?

### III) Le professionnel

L'achèvement de la modélisation des organisations familiales à partir des principes démocratiques postule de façon symbolique que tous les protagonistes de la scène familiale doivent librement consentir à leur association et bénéficier d'un droit égal à la prise de parole. Cependant, ce postulat repose sur le déni de l'immatunité de l'enfant. Aussi, pour que le mythe démocratique puisse se maintenir, il fallait bien qu'une voix s'imisce dans la sphère familiale pour y représenter l'enfant. Afin de satisfaire aux exigences de l'instauration de la démocratie dans l'institution familiale, tout en tenant compte de l'immatunité de l'enfant, il fallait déléguer à un tiers le pouvoir de représenter l'enfant, son *intérêt supérieur* et ses besoins. La voix de l'enfant, dans la sphère familiale conçue comme une unité démocratique, est justement celle du discours savant des professionnels.

Les professionnels sont présumés savoir quel sont les besoins de l'enfant. Aussi, sont-ils chargés de surveiller que ses besoins et les droits qui en découlent sont pris en compte par tous les parents. Le professionnel est investi de façon implicite de la charge de représenter l'enfant dans la confrontation démocratique qui l'oppose, dans la sphère familiale, à ses parents. La position du professionnel dans l'éducation de l'enfant, qui découle de l'avènement de la démocratie dans l'organisation familiale, a pour effet d'assimiler le professionnel et son discours savant à un garant de la prise en compte par les parents de *l'intérêt supérieur* de leur enfant. Ce positionnement a quelques effets iatrogènes dont il est prudent de tenir compte.

En premier lieu, il est parfois à l'origine d'une disqualification des pratiques et des normes éducatives parentales voire, dans certains cas, du renforcement d'un doute sur la légitimité parentale. La mutation dans le positionnement de l'intervention du professionnel a une implication perverse. A l'époque des bureaux de bienfaisance des hôpitaux de Paris, le professionnel est supplétif du parent absent ou défaillant, aujourd'hui il est garant de l'intérêt de l'enfant et s'assure que dans toutes les situations familiales les conditions nécessaires à son épanouissement soient réunies. La mutation opère une redistribution des alliances. Le professionnel est l'allié des enfants alors qu'il l'était autrefois des parents. Il ne remplace

pas partiellement ou totalement le parent, il protège l'enfant des insuffisances parentales. C'est pourquoi, son intervention risque d'évider les liens familiaux et d'entraver l'inscription de l'enfant dans sa filiation. Le professionnel n'est pas comme autrefois un parent-bis, mais il promeut une forme *adultomorphique* de l'enfant qui le réduit à lui-même. La terminologie relative aux besoins de l'enfant repose sur une telle réduction. Elle stigmatise l'apologie de l'individualisme dès lors que la référence aux schèmes archaïques des besoins physiologiques restreint le sujet à ce qui en lui est le plus indépendant de la présence d'autrui, le plus indivisible.

L'obsession de la satisfaction des besoins supposés de l'enfant permet d'établir des critères d'efficacité à partir desquels telle ou telle option éducative peut-être évaluée. Dans cette perspective, tous les agents de l'éducation de l'enfant sont appréciés en fonction de leur utilité. Le discours du professionnel de l'enfant est largement tributaire de postulats fonctionnalistes. Dans cette optique fonctionnaliste, la notion de parentalité prend une dimension particulière, ici le parent est comme figé dans un rôle d'auxiliaire d'éducation à qui il appartient de concourir avec d'autres à la satisfaction des besoins de l'enfant. Les partis pris fonctionnalistes et individualistes de l'idéologie éducative me semblent constituer des risques de dérives possibles que tous les praticiens de l'éducation devraient apprécier. A ne pas le faire, il me semble que nous prenons le risque d'allumer les feux que nous sommes, ultérieurement, chargés d'éteindre. En effet, les violences juvéniles, dont chacun s'alerte, sont la manifestation d'une crise profonde de l'inscription dans une appartenance. Or, nos pratiques éducatives et l'idéologie qui les fondent ne reposent-elles pas trop souvent sur l'omission de la spécificité de l'inscription dans une filiation et, par là-même, de l'apport des parents.

Alain Bouregba  
Psychanalyste  
Directeur de la Fédération des relais enfants parents

## **Brèves réflexions sur l'abond actuel de la parentalité.**

Dayan Jacques.

Au familial a succédé le parental : les termes changent, certains perdent leur aura d'autres accèdent au firmament du lexique, entrent dans les mœurs et dans les dictionnaires. La « famille », hier objet passionné de débat aujourd'hui se banalise. La notion de parentalité qui centre notre attention a-t-elle un avenir ? Quelles en sont les enjeux ? Ce décentrage du groupe à la fonction peut-il s'expliquer ?

### **Aux sources du changement.**

Parallèlement aux progrès des sciences et à la situation plus affirmée de la femme dans le processus économique et social, les modalités des transactions familiales et les rôles parentaux ont connu une évolution marquante. Quel en est le *primum movens* ? Économique ? Idéologique ? Progrès culturels et scientifiques ? Nous faisons nôtre l'hypothèse que certains changements sont étroitement liés entre eux. En premier lieu nous placerons l'autonomie du travail salarié de la femme rendue moins dépendante de l'homme. Si depuis longtemps dans les sociétés occidentales elle ne pouvait, simple objet de servitude, être répudiée, elle restait toutefois largement tributaire de l'époux pour sa subsistance économique et sociale. Avec la révolution industrielle, au XIX<sup>ème</sup> siècle, puis les guerres modernes au XX<sup>ème</sup> siècle qui ont placé un nombre très important de femmes sur le marché du travail, celles-ci ont revendiqué progressivement une reconnaissance sociale et un droit d'intervention juridique et économique à l'égal de l'homme. Elles ont acquis progressivement et seulement à partir de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, le droit de vote, puis un peu plus d'une décennie après, le droit élémentaire de signer certaines transactions financières tel un chèque en leur propre nom, et encore une décennie plus tard de signer les procédures administratives concernant leur enfant à l'égal de leur époux. Elles ont lutté pour que le viol soit considéré comme un crime et non un simple délit, et obtenu le droit à l'avortement d'autant que les progrès scientifiques autorisaient une procédure qui ne mettait plus comme auparavant leur vie en danger.

Les enfants en Occident sont devenus moins nombreux, les agressions sexuelles et physiques commises contre eux à l'intérieur des familles ont été dénoncées, la loi a aboli la notion de puissance paternelle pour la remplacer par celle d'autorité parentale conjointe, les mariages sont devenus moins fréquents et surtout beaucoup plus basés sur un libre choix, les divorces ont augmenté, mais bien moins qu'au temps de leur libéralisation pendant la révolution de 1789, la violence conjugale commence en France à être stigmatisée et sa fréquence (5 à 10% des

couples) reconnue, la cohabitation est devenu un mode d'alliance plus répandu et, de nombreux sociologues de la famille le soulignent, la négociation semble avoir au sein de nombreuses familles pris le devant de la scène reléguant l'autoritarisme au second plan dans les relations de parents à enfants. Le père est amené à jouer un rôle différent. Est-ce pour lui un progrès ? Pour l'enfant ? Pour la société ? Ces changements sont-ils acquis ou sommes-nous dans une importante phase d'évolution encore instable, susceptible de revirements majeurs ? Comment réagissent les familles les plus vulnérables ? La détresse personnelle, un sentiment fragile de soi, une vulnérabilité psychologique, sont-ils compatibles avec ces changements au sein des transactions familiales ? Ces modifications sont-elles nécessaires à l'épanouissement de l'être humain faisant appel à plus de compromis et de négociations, conjointement à une intériorisation des interdits plus marquée et donc à une responsabilité personnelle plus importante ? La société doit-elle aider plus particulièrement certaines familles en cette phase de transition et quelle type d'aide leur apporter ?

Malgré ces changements notables, les « fondamentaux » de l'état d'être parent ont-ils été réellement modifiés ? Probablement non.

### **Construction et déconstruction de la notion de parentalité.**

Il existe depuis ces dernières décennies une sorte de déconstruction du concept de parentalité, le terme étant d'ailleurs lui-même un néologisme introduit en France en 1961 via la littérature psychiatrique. Ce qui nous est apparu longtemps comme un *fait*, avec de plus en plus de certitude, se dévoile comme une construction dont l'axe central reste bien sur dominé par les liens qu'implique ordinairement la reproduction sexuée.

Etre parent est une construction psychologique et sociale établie et déterminée par le fait et sur le modèle biologique de la reproduction: un enfant né [des gamètes] de ses parents par le biais d'un acte sexuel [parmi d'autres, non fécondants]. Mais le biologique n'est ni tout à fait nécessaire, ni tout à fait suffisant. On peut être parent d'un enfant adopté, parent d'un enfant conçu par procréation médicalement assisté avec ou sans don de gamètes, parent d'un enfant né d'un (ou deux autres géniteurs comme dans le don d'embryon) du fait d'un acte médical, d'un adultère, d'un libre consentement, etc. On peut aussi être parent de fait, l'enfant élevé comme sien et admis à ce titre à la *possession d'état*. On est dans tous ces cas, le plus généralement parent et totalement parent dans les autres dimensions de l'état d'être parent. On peut aussi être parent sans acte sexuel, une dimension affective étant dès lors fortement impliqué et généralement passée sous silence.

Etre parent est aussi une construction psychologique. Elle prend son appui sur sa propre enfance et les relations que nous avons pu établir avec nos parents, dans toutes leurs réalisations mais aussi avec toutes leurs

défaillances. Non seulement les relations que nous avons en mémoire mais toutes celles fondamentales qui y échappent parce qu'elles sont recouvertes par l'amnésie infantile, ou qu'elles échappaient déjà à notre conscience d'enfant, ou bien encore parce qu'elles sont ordinairement refoulées, ou même clivées et déniées car leur valeur traumatique les rend insupportables

Cette construction psychologique repose sur les soins reçus, l'amour donné, la protection obtenue et l'autorité assurée. Nous construisons ainsi une représentation d'être parent qui sera consciemment et inconsciemment en œuvre avec nos propres enfants. Elle trouvera son plein développement avec la réalisation de la grossesse et la naissance. L'illusion *créatrice* fera de l'enfant qui vient de naître par une troublante et nécessaire coïncidence l'enfant désiré. Cette équation est le fruit du désir et une racine essentielle de l'attachement. Elle répond à un travail psychologique particulier. Elle induira symétriquement pour l'enfant le sentiment d'avoir été spécifiquement désiré. On sait bien pourtant que les parents désiraient *un* enfant, quand ils le désiraient, mais non particulièrement *celui là*. Ils iront à sa rencontre et le feront *leur* enfant. C'est ce processus qui a fait écrire à certains auteurs que tout enfant était adopté par ses propres parents. On sait que cette adoption présente assez souvent un caractère immédiat, qu'on peut d'ailleurs retrouver lors d'adoptions véritables certains parents faisant état de l'expérience ineffable d'avoir immédiatement reconnu leur enfant lorsque par exemple il l'attendait à la descente d'un avion lors d'adoptions internationales. Cette reconnaissance est généralement la première étape d'un processus d'attachement du parent vers l'enfant, processus dynamique qui peut connaître certains aléas.

Etre parent c'est aussi une construction sociale : les règles implicites et explicites de la filiation, les contraintes et exigences de l'état d'être parent, les droits et le pouvoir attribuée déterminent des stratégies de la parentalité, non seulement dans la formation du couple mais sur le mode d'élevage et d'éducation. Etre parent suppose un minimum de réalisation et de reconnaissance et de soutien social pour en supporter les immenses sacrifices.

Etre parent c'est une construction juridique. L'histoire du mariage au moyen âge d'abord toléré par l'église puis imposé par elle et progressivement exigée par la société civile, pour être de nouveau actuellement plus un modèle qu'une règle impérieuse, l'égalité ou presque des droits attribuées à l'enfant illégitime, la limitation de plus en plus importante de la puissance paternelle, d'abord au profit de l'Etat puis à celui de la mère pour aboutir à la notion actuelle d'autorité parentale illustrent les remaniements constants du statut juridique. La transmission patronymique, les règles d'héritage, les limitations au droit et à l'autorité illustrent ce qui, considéré presque comme un état de nature, s'avère une construction juridique. Parfois bricolage au sens de Levi-Strauss elle pérennise un état qui reflète et s'inspire de la pratique des familles pour leur imposer en retour une contrainte matérielle, physique et financière et

surtout une référence symbolique. Elle est le noyau de l'organisation sociale.

### **Etre parent n'est pas un acte achevé.**

Etre parent n'est donc pas exactement un fait en soi, ni d'ailleurs un fait accompli. C'est un processus jamais achevé. Si le parent est déterminant pour faire exister, vivre et grandir l'enfant, c'est aussi l'enfant qui va construire le parent. L'enfant exauce des souhaits parentaux puis les déçoit, reconnaît puis se heurte à l'autorité parentale, idéalise puis défie les parents, exige soins et attention constante puis se détache irrémédiablement, s'appuie sur les parents puis se confrontent à eux pour trouver ses propres limites, et plus tard devenu parent se réconcilie autant qu'il le peut avec ses propres parents. L'enfant exige du temps, de l'attention, des soins, de l'amour, de l'autorité, de s'adapter à ses exigences de les satisfaire et de les limiter. Il grandit et le parent mûrit peut-être et vieillit. Aucun parent n'est apte à réaliser pleinement toutes ces exigences, tous les parents sont défaillants. Mais certaines défaillances sont particulièrement préjudiciables à l'enfant. Celui-ci, d'autant qu'il est plus jeune tentera d'aider le parent à vivre et à demeurer parent tant cela lui est nécessaire : le nourrisson ranimera la mère déprimée, profitera de chaque instant d'attention et de présence, le jeune enfant s'accrochera au discours paternel quand celui-ci sera reconnu par la mère. L'enfant vivra avec difficulté de surpasser le père quand celui-ci témoigne quotidiennement de son échec social, souffrira de la déception parentale même quand les attentes de parents sont irréalistes, souffrira de la souffrance maternelle, se sentira coupables de se protéger lui-même.

Etre parent ne peut être entièrement cerné et contenu dans aucune détermination sociale, biologique ou juridique, ni réduit à une évaluation psychologique, ni limité à ce qui le désigne ou le juge. Pourtant c'est bien l'ensemble de ces déterminations qui participent à la construction de l'état d'être parent. Cet état n'est pas stable : il est le fruit d'un équilibre dynamique, d'un mouvement psychique qui s'élabore et se transforme à travers les relations qu'il entretient avec l'enfant et le socius, avec l'histoire, son histoire et l'Histoire, avec l'actuel et avec l'instant.

### **Peut-on mettre en avant un modèle psychologiquement centré de la parentalité ?**

C'est par le biais de la maladie mentale et plus précisément la psychose puerpérale Racamier introduisit en 1961 les termes de *maternalité*, *paternalité* et *parentalité*. La maternalité est conçue comme une phase du développement psychoaffectif de la femme, la psychose puerpérale comme la manifestation pathologique jusqu'au délire des violents conflits qui l'accompagnent. L'*anthropologie* par l'étude de la parenté notamment dans ses aspects structuraux et la *démographie* par la

nécessité de qualifier les mères seules d'un attribut moins péjoratif que fille-mère participent aussi à ce mouvement de nomination. Les modifications sociales majeures des années 70 et 80 telles le déclin du mariage, la fréquence des recompositions familiales, le développement des nouvelles techniques de procréation aboutissent à dissocier de plus en plus nettement les caractères biologiques et sociaux et affectifs de la parentalité. Ce courant met à mal l'illusion d'un droit naturel de la filiation, mais s'accompagne en réaction d'encore « plus de droit » dont on voit chaque jour la manifestation soit par la multiplication effrénée des lois et décrets, soit par la place de plus en plus importante que prend le droit dans le règlement des dysfonctionnements familiaux. L'intervention publique au sein des familles devient la règle comme en témoignent outre la médicalisation des premiers soins, la généralisation des écoles maternelles, l'accompagnement ou la substitution des géniteurs jugés défailants par des parents nourriciers ou des familles d'accueil. Le partage des rôles parentaux selon le sexe devient plus flou, la puissance paternelle s'efface pour une autorité parentale elle-même limitée. Certains auteurs arguent de cette dédifférenciation des rôles sexuels dans la fonction parentale pour affirmer que le rôle du père, régulateur social et médiateur dans la relation qui unit l'enfant à la loi et à la règle est une construction sociale éphémère en passe actuellement de disparaître. Il apparaît bien évident que cette fonction paternelle se modifie en regard des mutations sociales qui voient au moins pour certaines classes sociales se modifier le statut féminin. D'autres auteurs pour appuyer cette assertion mettent en exergue les couples homosexuels notamment aux USA élevant un enfant. Ces derniers ne présenteraient pas jusqu'à preuve du contraire une population à risque au sens épidémiologique et clinique du terme. Les psychologues et psychanalystes peuvent-ils tenir un discours a priori sur ces unions et leur retentissement sur l'enfant? Probablement oui. Quelle est sa validité prédictive? Probablement faible. Comme beaucoup de sciences humaines la psychologie et ses différentes branches, dans laquelle nous incluons malgré ses particularités la psychanalyse, permettent l'analyse de configurations psychologiques et par extension, sociales ou comportementales, mais ont une valeur prédictive faible. Elles n'ont pas ce critère de scientificité au sens de Popper.

Dans une société en mouvance, capable de modifier la formation et la perpétuation des liens d'alliance qui selon Levi-Strauss la caractérise, apte à réagir aux mutations économiques et culturels, la déconstruction de la parentalité entraîne en retour une tentative d'élucidation théorique : qu'est-ce qu'être parent? Théry, distingue parentalité domestique, assimilable au concept juridique de la possession d'état, parentalité généalogique fondée par le droit et parentalité biologique. Guyotat par ses travaux développés autour de la psychose éclaire le concept de parentalité. Il distingue filiation instituée, juridique et narcissique. Il rappelle que l'acceptation d'une dette de filiation est en rapport avec la constitution de l'organisation symbolique dont le déficit marque la psychose. Il qualifie de

métonymique la filiation narcissique, constituée dans une relation de contiguïté et de déni de la filiation paternelle. Il lui oppose la filiation instituée, métaphorique telle qu'elle se constitue dans et à travers le langage, les rites, lois et structures qui désignent l'enfant dans son rapport de filiation. Il fait de la filiation juridique une catégorie de la filiation instituée et du rapport dialectique entre filiation instituée et narcissique, l'élément central de nombreux troubles psychopathologiques, au premier rang desquels les processus délirants. Nous avons nous mêmes (Houzel D, Dayan J et coll., 1999) articulé notre analyse de la parentalité autour de trois axes, exercice, expérience, et pratique. Le terme «exercice» a été choisi parce qu'il s'accorde avec son usage commun dans le champ juridique, au sens de l'exercice d'un droit par exemple. L'*exercice* de la parentalité, conçue comme une référence symbolique et organisée de la parentalité définit un domaine qui transcende la subjectivité de l'individu et ses comportements. C'est lui qui fonde et qui, jusqu'à un certain point, organise la parentalité en situant chaque individu dans ses liens de parenté et en y associant des obligations sociales et des interdits. Les termes illustrant ces liens et leur exercice loin d'être neutres et arbitraires représentent une véritable catégorie sémantique. Ils reflètent tout autant les représentations d'alliance que les prescriptions et prohibitions. Dans une conception psychodynamique, l'exercice de la parentalité se rattache aux interdits qui organisent le fonctionnement psychique de tout sujet, et notamment le tabou de l'inceste. Ils assurent simultanément la continuité et la césure avec la génération précédente, différencient les rôles et les sexes. Par *expérience* il est entendu l'éprouvé de la parentalité, c'est à dire l'expérience subjective consciente et inconsciente du fait de devenir parent, les représentations et les affects suscités par l'accès effectif ou espéré à la parentalité. C'est aussi le processus par lequel la mère à l'occasion notamment de sa grossesse réélabore les différentes modalités identificatoires qui ont émaillé son histoire et lui ont permis d'accéder à la maternalité. Ce processus exige la gestion de conflits internes jusque là quiescents revivifiés par la grossesse et la maternité, puis ultérieurement par chaque phase de développement de l'enfant à laquelle le parent peut être particulièrement sensible. L'ambivalence face aux imago parentales y joue un rôle central, marquant la dynamique intergénérationnelle, son cortège de conflits, de dettes et d'allégeances. Devenir mère exige en particulier un nouvel aménagement des liens avec sa propre mère : identification et réconciliation. Le rôle du père après la naissance a été largement commenté notamment par les psychanalystes: il peut supporter ou étayer l'accès à la position maternelle de sa conjointe, représenter la figure réparatrice et médiatrice pour le bébé de l'inquiétant désir maternel, favoriser avec ce dernier les interactions marquées par l'excitation et la motricité. En contrepoint et à une phase ultérieure du développement la mère pourra dans ce jeu dialectique médier ce qui est perçu de dangereux du père.

Toutefois une modification majeure s'opère actuellement dans le champ social et juridique qui accentue et accélère le mouvement ébauché dès l'époque de la révolution française, qui malgré le renfort du code Napoléon, verra retirer au père progressivement la toute puissance initiale qui lui était prêtée. Réduisant les attributs repérables de sa fonction elles la transforment et, pour ceux chez qui les représentations internalisées de la paternité ou de la masculinité sont vacillantes, l'affaiblissent. Un vacillement identitaire, la démission ou au contraire un sursaut dans la violence ou le despotisme marquent parfois la crise culturelle provoquée par l'effondrement des repères qui structuraient un mode d'organisation familiale dont certains aspects paraissent aujourd'hui obsolètes. Une nouvelle répartition des rôles implique une rupture avec les identifications offertes à l'homme par son propre père ou ses substituts : depuis l'autonomie du travail salariée de la femme celle-ci ne craint plus que la séparation la jette dans la misère, elle contrôle mieux sa fécondité, son époux ou concubin ne garde plus son épouse comme otage économique, elle est parfois d'ailleurs la seule à jouir d'un revenu fixe, son droit parental est équivalent à celui de son conjoint voire dans les faits supérieur, celui-ci a perdu le droit de correction paternelle, les abus et violences contre l'enfant sont réprimés. S'il n'est pas certain voire discutable que la fonction socialisante de la paternité disparaisse il est probable que celle-ci lui est moins spécifiquement dévolue. En quoi cette transformation de l'exercice de la paternité altère *l'expérience* ou la *pratique* demeure encore indéterminé d'autant qu'il existe encore peu de travaux sur ces aspects.

Au cours des soins et de l'éducation apportés à leurs enfants, les parents vivent la réactualisation de leur propre évolution libidinale, non seulement l'excitation et les expériences de satisfaction mais aussi l'angoisse et les conflits qu'elle peut susciter, source de conduites parfois inadaptées, de comportements violents, de négligences ou d'abandon. Chaque étape de la vie sociale et affective de leur enfant est susceptible de représenter le stimuli adéquat d'un conflit interne endormi, d'une blessure mal cicatrisée. Parfois ce sont des éprouvés archaïques qui semblent suscités. Ces sentiments engendrent plus fréquemment une réorganisation évolutive qu'un démantèlement, bien qu'ils puissent entraîner l'issue de comportements aberrants voire de troubles psychiques.

La *pratique* de la parentalité désigne l'ensemble des soins parentaux : elle englobe les relations concrètes entre parents et enfants, des changes au nourrissage, des premières interactions à l'éducation, du parentage intuitif à la formation de l'habitus qui crée le familial, des motions inconscientes aux principes éducatifs. En partie observable, elle a permis de dégager les notions d'interaction, de compétences et de performances, la mise en exergue de la notion d'attachement. Toutefois l'enthousiasme pour ces notions masquent leurs références idéologiques : seules les performances sur des tâches précises peuvent être mesurées. Les compétences sont un idéal défini souvent de manière projective, le

développement de l'enfant ne peut en être le seul critère car intervient massivement l'environnement socio-économique et culturel et les valeurs qui y sont attachées. Cette pratique, première référence sociale de l'enfant, lieu primordial de l'intersubjectivité, ne semble pouvoir être que très partiellement transférable d'un donneur de soins à un autre, du fait des structures mentales développées et des éprouvés somatiques attachés aux soins prodigués durant la première année de vie. La théorie de l'attachement postule qu'après un an sont déjà plus ou moins fixées les modalités relationnelles que développera l'enfant envers les figures d'attachement principales.

Ces trois versants du processus d'analyse de la parentalité sont étroitement dépendants les uns des autres. Leur analyse  *systématiquement conjointe*  a pour objet de réduire, si ce n'est d'éviter, la confusion, la culpabilité, les mécanismes projectifs, le clivage, le désintérêt, les a priori idéologiques ou le passage à l'acte que peuvent susciter chez les intervenants sociaux, médicaux, judiciaires, éducatifs, les aléas de la parentalité.

## **DE LA PARENTALITE AUX COMPETENCES PARENTALES**

**Catherine SELLENET**  
**Maître de conférences en psychosociologie, Nantes**  
**Chercheur au GREF, Paris X Nanterre**

### **INTRODUCTION**

Faut-il soutenir la parentalité, serait-elle donc en danger ? Faut-il éduquer les parents et si oui comment ? Ces questions préalables paraîtront à certains d'entre vous superfétatoires, incongrues, un bien mauvais début pour une conférence tant nous sommes aujourd'hui, en tant que professionnels, dans une logique active de soutien à la parentalité. A d'autres, ces questions évoqueront d'emblée des risques de normalisation des attitudes parentales. Ne risque-t-on pas en voulant soutenir la parentalité d'introduire de nouvelles normes, de nouvelles exigences vis à vis des parents ? Ces deux tendances existent mais force est de constater qu'aujourd'hui la première l'emporte. Tout nous invite actuellement à centrer notre regard sur les parents, par exemple la charte interministérielle de 1999 qui valorise toutes les actions susceptibles de mobiliser des parents en mal de repères, mais aussi plus récemment le rapport Naves-Cathala, qui vingt ans après le rapport Bianco-Lamy, fait un constat identique, à savoir que tout placement d'un enfant risque d'entraîner des entraves à l'exercice de la parentalité.

La question de la parentalité fait l'objet d'un tel engouement, d'une telle médiatisation, qu'il me semble important d'interroger dans un premier temps le contexte qui prévaut à cette polarisation sur les parents. Pourquoi cet intérêt si massif pour les parents, et ce nouveau regard attentif certes mais aussi inquiet porté sur eux ? Secondairement nous décrypterons ensemble les enjeux que masque l'usage de cette notion de parentalité. On y trouve des enjeux sociaux dans la redéfinition des rôles et des places au sein de la famille ; des enjeux théoriques dans le positionnement des différentes disciplines centrées sur l'enfant et la famille, quel savoir sur les parents va dominer, qui dira ce que signifie « être parent » au XXI<sup>e</sup> siècle ; mais aussi des enjeux méthodologiques dans l'évaluation de cette parentalité, quelles seront les références des professionnels pour dire à un moment donné que la parentalité qui s'exprime au sein d'une famille est défaillante, insuffisante pour satisfaire les besoins de l'enfant.

Cette question de l'évaluation nous amènera à montrer que la notion de parentalité ne prend pas le même sens selon les disciplines. Nous avons donc affaire à un savoir instable, contradictoire parfois pour les professionnels comme pour les parents d'ailleurs, ce qui ajoute à la

confusion. Pour stabiliser quelque peu cette notion, pour qu'elle soit opérante, je vous proposerai un mode de lecture de la parentalité en trois axes, ce modèle a été élaboré par un groupe de recherche (dont je fais partie ainsi que Françoise Tendron, médecin de PMI de Loire Atlantique) dirigé par le professeur Houzel. La présentation que j'en ferai aujourd'hui est quelque peu revisitée, remaniée, en fonction des apports de la sociologie et de mes propres recherches. Ce modèle est un outil de lecture pour des situations cliniques, aussi nous l'illustrerons par quelques vignettes prises dans le champ de la PMI ou de l'ASE.

Enfin et ce sera la dernière partie de cette intervention, nous aborderons le problème des compétences parentales. On assiste en effet dans le discours à un glissement progressif de la notion de parentalité à la notion de compétences parentales. Et l'on voit bien combien ce glissement supposerait que l'on ait préalablement défini ce que l'on met sous ce vocable de compétences : quelle serait la liste possible, y a-t-il des compétences minimales et si oui lesquelles, comment peut-on en développer d'autres... ? Derrière le terme de compétences parentales se cache celui d'incompétences. Le risque d'attentes normatives vis à vis des parents, de nouvelles stigmatisations, n'est donc pas absent, surtout dans le cadre des interventions avec placement de l'enfant, nous en parlerons aussi. Enfin cette question des attentes vis à vis des parents nous semble d'autant plus cruciale que prolifèrent aujourd'hui quantité d'expériences pour soutenir la parentalité. Des moins sérieuses telles que les propositions fort onéreuses de week-end pour « devenir parent », aux plus structurées comme la mise en place de groupes de parole de parents, supervisés...on trouve de tout, y compris des groupes de parole qui parfois se mettent en place sans réflexion éthique ni méthodologique sur leur fonctionnement. Nous y reviendrons car il me semble important de noter d'ores et déjà combien toute intervention sur la parentalité doit s'entourer d'un certain nombre de garanties pour les usagers comme pour les professionnels. Surtout ne pas nuire...telle pourrait être déjà notre devise commune pour aborder le soutien à la parentalité. C'est le plan de réflexion que je vous propose...à vous ensuite par vos questions de l'orienter selon vos préoccupations.

## **1. Le contexte du questionnement sur la parentalité**

### ***1) Des craintes non exprimées***

Si l'on peut parler aujourd'hui de focalisation sur la parentalité, c'est déjà en constatant combien ce terme est popularisé, combien il a envahi notre vocabulaire. Ce néologisme employé pour la première fois en psychanalyse, en 1961 par Racamier, pour évoquer la crise psychique entraînée par la naissance d'un enfant, reste absent de notre vocabulaire pendant longtemps. C'est dans les années 1980-1990 qu'il commence à

s'imposer pour qualifier des configurations parentales différentes de la famille classique : la monoparentalité dans le cadre des femmes seules (ou hommes seuls) avec enfant, la pluriparentalité dans le cadre des familles recomposées, l'homoparentalité inventée plus récemment en 1997 pour nommer la revendication des couples homosexuels à devenir parent, la coparentalité dans le champ du divorce. Dans la clinique, on parle également de dysparentalité, d'a-parentalité, de parentalités partielles... Vous le voyez, la parentalité se décline sous toutes ses formes, le terme consacre le passage d'un modèle familial unique à la reconnaissance de la diversité des situations. Il n'y a plus une façon d'être parents mais des façons d'être parents. C'est donc une modification importante de notre société sur le plan familial qui explique ce centrage sur la famille, l'intérêt qu'on lui porte aujourd'hui, avec des questions implicites comme celles-ci :

- ÿ la famille est-elle en danger,
- ÿ existe-t-il des configurations familiales plus satisfaisantes que d'autres pour l'enfant,
- ÿ ces nouvelles familles voire même le modèle classique confronté à la montée des divorces, sauront-elles encore jouer leur rôle essentiel de socialisation de l'enfant,
- ÿ quels sont les effets sur les enfants de ces nouvelles formes familiales ?
- ÿ La montée de la délinquance et sa précocité parfois s'expliquent-elles par une défaillance au niveau de la parentalité ?

L'on voit bien dès lors combien le concept de « parentalité » renvoie à la fois à un assouplissement des positions vis à vis de la famille, on en reconnaît les différences ; mais dans le même temps, on s'inquiète, on s'interroge sur les conséquences de cette métamorphose. L'idée de soutien s'impose alors comme tentative d'accompagner les parents dans cette nouvelle donne mais aussi de prévenir des éventuels dysfonctionnements.

## ***2) nos représentations, que pense-t-on des parents ? Des représentations négatives et globalisantes***

Et ce d'autant plus que des esprits chagrins ne voient en la famille d'aujourd'hui qu'essentiellement les manques, les failles préjudiciables au développement de l'enfant. Pour penser les problèmes de société actuels, nous développons tous des « théories spontanées » pour expliquer ce qui ne va pas. On trouve parmi celles-ci :

- ÿ la théorie de la « démission parentale et de la perte des valeurs. Les parents seraient démissionnaires, peu mobilisables, dépassés par les exigences de notre société. Ils auraient déposé les armes devant les problèmes posés par leurs chers rejetons.
- ÿ Autre théorie, à contrario, celle d'une « parentification » des enfants. Ceux-ci se verraient confiés les attributs de l'adulte : le pouvoir de décision, le pouvoir de s'opposer, d'agir selon leur fantaisie.

L'enfant ne serait plus à sa place d'enfant mais en position parentale dans une inversion des rôles préjudiciables à son développement. Cette hypothèse inquiète, comme le montre le titre d'une émission parue à la télévision fin 2000 qui était intitulée « devons-nous avoir peur *de* nos enfants » ? Le titre est révélateur car il y a quelques années, l'on aurait plus volontiers dit « devons-nous avoir peur *pour* nos enfants ».

Sans nier la réalité possible de tels phénomènes, je pense qu'il faudrait toutefois nuancer ce regard porté sur les familles et sur les enfants. Qu'est-ce en effet que démissionner ? Selon le dictionnaire, c'est « quitter *volontairement* un emploi, décider *consciemment* de ne plus exercer une fonction, renoncer. » Face à cette définition rigoureuse, peut-on réellement dire que les parents ont démissionné alors que, pour ne donner qu'un simple exemple, le standard de l'École des parents enregistré en 1997, 34 000 appels de parents, en plein désarroi certes, mais non démissionnaires. Pour ma part je préfère parler, non de démission parentale, mais de « **pathologies de l'insuffisance** », en reprenant ce terme à A. Ehrenberg<sup>7</sup>. Notre société crée sans cesse de nouvelles exigences vis à vis des parents, de nouvelles normes, et face à celles-ci certains parents peinent à s'y conformer. Ils développent alors des symptômes liés à la parentalité : du stress, du doute sur leurs compétences, doute sur les conduites à tenir, déprime, perte d'autorité...

Et ce d'autant plus, que ces exigences, tout du moins leur formulation, sont nouvelles pour les parents. Il ne faut pas oublier qu'avant d'être qualifiés de démissionnaires, ils ont été démissionnés par les professionnels. Deux exemples peuvent l'illustrer, l'école qui à l'origine assoit tout son système de transmission du savoir sur l'éviction des parents et le placement familial ou institutionnel qui prône pendant longtemps une logique de substitution et de placement des enfants le plus loin possible du domicile parental. Je rappelle pour mémoire, que pour l'école, l'un de nos grands penseurs comme Alain<sup>8</sup>, notait déjà : « la famille instruit mal et même élève mal » car trop de sentiments y règnent. Aux seuls professionnels donc de s'occuper de cette affaire sérieuse qu'était l'instruction de l'enfant.

Dans un autre registre, celui du placement, l'on pouvait lire ceci « la famille n'est pas toujours à la hauteur de ces tâches ; elle n'est pas une valeur indéfectible et avoir de mauvais parents est plus nocif à l'enfant que de ne pas en avoir du tout... En des temps préoccupés par l'accroissement de la criminalité juvénile et envahis de multiples peurs sociales, il n'y a pas d'autre solution pour mettre un terme à une malsaine reproduction sociale que de couper tout lien entre les géniteurs dangereux et une progéniture qu'ils ne sont pas capables d'éduquer et de transformer en citoyens

<sup>7</sup> Ehrenberg. A : *L'individu incertain*, Calman-Lévy 1995 et *La fatigue d'être soi, figures de la dépression*, O. Jacob, 1998.

<sup>8</sup> Alain : *Propos sur l'éducation suivis de Pédagogie enfantine*. PUF 1998, 4<sup>e</sup> édition, p 23 et ss.

conscients et paisibles... » (propos tenus par Jules Simon, professeur d'économie politique, loi de 1889 sur la déchéance paternelle) ». Ces propos datent de 1889, lors de la promulgation de la loi sur la déchéance paternelle. La sanction est brutale, sans appel, elle écarte les parents sans aucune perspective de retour. Confrontée aux mêmes problèmes (délinquance juvénile, crainte de la reproduction transgénérationnelle...) notre époque intervient différemment, et valorise l'idée de suppléance. Le progrès est évident mais récent, et pas toujours si réel au niveau des pratiques, nous y reviendrons.

Tenus à l'écart, pendant longtemps, suspectés d'être incompetents, les parents pourraient dès lors s'étonner d'être ainsi remis au goût du jour. Somme toute la volonté de les intégrer autrement à l'éducation de l'enfant ne date que des années 1975 voire 1980 : 1984 même pour la reconnaissance des droits des parents en cas de placement des enfants, 1989 seulement dans les annexes XXIV de l'Education spécialisée qui préconise d'associer les familles à l'action éducative, notamment à l'élaboration du projet individuel concernant chaque enfant....

On le voit l'évolution est récente et certainement non terminée. On peut dès lors s'étonner que les parents soient désignés comme les seuls responsables des dérapages des enfants et de ce courant qui les met au pilori. Un sondage de 1997 paru dans l'IFOP-L'Express révélait que 74% des français estimaient que les parents assumaient mal leurs responsabilités, à 85% qu'ils fallait les sanctionner s'ils manquaient à leurs obligations, à 69% qu'il fallait suspendre ou mettre sous tutelle les prestations sociales des parents de mineurs délinquants...Et pourtant, la socialisation des enfants n'est pas le seul apanage des parents. Les enfants se socialisent très tôt dans des structures extérieures à la famille, en crèches, à l'école, en centres de loisirs. La responsabilité est donc collective et pas seulement parentale. Le contexte qui prévaut à l'éclosion de la notion de parentalité est donc, on le voit, un contexte d'inquiétude vis à vis des familles et surtout vis à vis de leurs missions premières : éduquer et cadrer les enfants, éviter les actes de délinquance et de violence, permettre que ces enfants deviennent des adultes responsables.

## 2. Les enjeux autour de la définition de la parentalité

Les enjeux sont multiples et variés :

### *A- Des enjeux sociaux*

Des enjeux sociaux tout d'abord, car dans ces différentes configurations familiales se joue une redéfinition des rôles et des places. La famille nucléaire, classique, celle que pour la plupart d'entre nous, nous avons expérimentée, supposait très souvent une répartition sexuée des tâches : à la mère était attribué tout le domaine des soins, du suivi quotidien de l'éducation (les statistiques en témoignent encore), au père était réservé le rôle de l'autorité, le rôle symbolique comme aiment à le rappeler les

psychanalystes. Cette bipartition sexuée des tâches vole en éclat avec les nouvelles configurations parentales : dans les familles recomposées qui voient les fonctions paternelles ou maternelles doublées par la présence d'une seconde figure « maternelle ou paternelle » ; dans les familles monoparentales où au contraire toutes les fonctions se trouvent souvent concentrées dans les mains d'une seule personne, dans les familles même classiques où ce que l'on a appelé « les nouveaux pères » revendiquent une autre place auprès de l'enfant. La parentalité change de visage comme l'illustre ce bref échange enregistré d'un dialogue entre deux parents. Ces réflexions ont été exprimées dans les groupes de parole animés en 2000 par la PMI et l'AAE de Loire Atlantique, entre une mère et un père en situation de monoparentalité :

*« M2 : vous ne pouvez pas exercer le rôle de la mère, ce n'est pas possible. Nous on est mère et pas vous, chacun assume son rôle*

*P : moi j'ai l'impression que quand je suis doux avec mes enfants, je peux penser comme une femme, moi je pense cela*

*M2 : moi je ne suis pas d'accord, un père peut-être doux aussi mais vous ne pouvez pas être la mère c'est un problème de sexe, je suis désolée ! il faut que vous alliez mieux dans votre tête, mais vous ne pouvez pas être le père et la mère ! c'est faux, on ne peut pas assumer les deux, il faut sortir de là sinon vous irez dans la décadence...*

*P : c'est vrai que quand on était en couple, je travaillais et quand je rentrais le soir à la maison, je ne trouvais pas tellement mon rôle, élever les enfants c'était la maman qui le faisait. Avant dès que j'arrivais à la maison, et qu'il y avait un problème je jouais le rôle d'autorité c'est à dire que j'intervenais quand la maman laissait faire par exemple, c'était cela mon rôle de père. Aujourd'hui si je n'assume que le rôle du père, les enfants sont crispés,*

*M2 : ah non je suis désolée, vos enfant vont être complètement perdus, ils ne savent plus comment vous allez être pour telle chose ou pour telle autre. Vous ne pouvez pas avoir deux personnalités*

*P : non, dès fois cela arrive que mes enfants couchent avec moi, il y a des moments de tendresse où ils ont besoin de quelqu'un et comme il n'y a pas maman...parce qu'en principe, dans 100% des cas quand le couple est ensemble, les enfants vont vers la mère*

*M2 : je n'arrête pas de vous le dire, c'est le rôle de la mère cela !*

*P : là, la mère n'est pas là alors ils demandent les câlins au papa*

*M2 : c'est dangereux cela !*

*P : non, l'éducatrice m'a seulement dit d'éviter parce que les enfant avaient un autre sommeil*

*M2 : L'éducatrice dit bien ce qu'elle veut !! mais c'est un tors, parce que la séparation elle est ensuite très dure. En réalité, c'est du plaisir à nous que l'on se fait mais pas à l'enfant ! Ce que j'ai fait pendant des années c'est un tors, en réalité il faut que chacun soit à sa place : le père, la mère et l'enfant, à leur place .*

## B- Des enjeux théoriques

On le voit par ce témoignage, les questions de maternalité, de paternalité, chères aux psychologues, se disent ici avec d'autres mots, mais les préoccupations sont les mêmes : quelles sont les différences entre un père et une mère, quels sont les rôles dévolus à chacun, quels sont les repères utiles à l'enfant, quelles sont les formes acceptées ou acceptables de l'attachement, quand un lien devient-il pathologique... ? Confrontés à la rupture de la cellule familiale, les parents de ces groupes tentent de redéfinir de nouvelles manières d'être père ou mère.

Défini et se définissant dans un premier temps comme pourvoyeur de revenus et garant de l'autorité, ce père qui témoigne doit inventer une nouvelle paternalité, tenant compte à la fois de sa perte d'emploi et du départ de sa femme. La reconstruction du rôle de père apparaît difficile<sup>9</sup>, son empiètement sur la fonction maternelle est fortement contestée par les femmes elles mêmes qui conservent de leur passé des attentes plus traditionnelles vis à vis du père.

La douceur et la consolation de l'enfant seraient-elles l'apanage des femmes ? C'est par l'affirmative que répond cette mère, proche sans le savoir des écrits d'Aldo Naouri<sup>10</sup> et de Françoise Dolto<sup>11</sup>, pour qui s'occuper ainsi de l'enfant serait féminin. Pour cette femme, le père qui désire avoir un contact charnel et tendre avec son enfant ne dévoilerait là que sa double personnalité, son désir inconscient d'être mère. A ce modèle classique de bi-partition sexuée des rôles, ce père tente de se démarquer en cherchant dans la pratique de nouveaux modèles d'exercice de la parentalité. Sans le savoir, à son tour, il rejoint ainsi un autre courant théorique, celui porté par Bernard This et Jean Le Camus qui revendiquent également pour les pères une fonction de soin. Le texte de Claude Saint Marc<sup>12</sup> sur la compétence relationnelle du père témoigne du repositionnement des théories de la parentalité, en énonçant l'égalité des compétences interactives de la mère et du père vis à vis du bébé, même si le maternage et le paternage restent sans confusion possible, père et mère n'effectuant pas les soins de la même façon (Le Camus).

Ces lieux de parole sont donc l'expression des enjeux autour de la parentalité et de la redéfinition des rôles au sein de la famille. Il sont aussi le miroir grossissant où s'affrontent nos savoirs sur les besoins de l'enfant et sur ce qui serait le mieux pour lui. A la question de savoir s'il faut

<sup>9</sup> De Singly F : *Le soi, le couple et la famille*. Edition Nathan 1996.

<sup>10</sup> Naouri A : *Une part pour le père*. Paris, Le Seuil 1985

<sup>11</sup> Dolto, F : « surtout que les pères sachent bien que ce n'est pas par le contact physique mais par la parole qu'ils peuvent se faire aimer d'affection et respecter de leurs enfants... »

<sup>12</sup> Saint-Marc, C . « la compétence relationnelle du père » in *Revue française des affaires sociales*, « Pères et paternité dans la France et l'Europe aujourd'hui », Actes du colloque DPM-DAS, hors série.

répondre positivement ou non à la demande de l'enfant de venir dormir de temps en temps dans le lit du parent, la mère répond négativement, le père positivement, l'éducatrice n'interdit pas mais interroge seulement la différence des rythmes de sommeil. Cet exemple n'est pas anodin, il montre que tous nos repères peuvent aujourd'hui être questionnés, et que pour « être un parent suffisamment bon » il existe pour les parents d'aujourd'hui de moins en moins de conseils fiables, de moins en moins de repères incontournables. La parentalité s'invente et ce n'est pas une petite aventure pour des parents soucieux de bien faire. Le parent d'aujourd'hui doit bâtir sa propre conviction, il doit devenir lui-même expert et faire ses propres choix dans la panoplie des attitudes possibles qui lui sont proposées. Un seul exemple suffira à le montrer au travers des magazines de vulgarisation des savoirs sur l'enfance, tel que « *Prima magazine* ». Cette revue comporte une page intitulée « pour » ou « contre » qui aborde des sujets épineux d'éducation des enfants. Le thème du numéro de janvier 2001 portait justement sur le sommeil des enfants et sur le bien fondé de les accepter dans le lit des parents. Deux avis s'y opposent, celui d'Edwige Antier, pédiatre, favorable à l'accueil de l'enfant dans le lit des parents, jusqu'à l'âge de trois ans et qui note « les enfants rassurés par l'affection qu'ils reçoivent et respectés dans leur sensibilité deviennent plus facilement autonomes » ; à contrario Harry Ifergan psychologue et psychanalyste s'y oppose car « la pratique du lit familial peut créer une dépendance chez l'enfant. Il aura du mal à acquérir une conscience claire de sa personne ». Entre ces deux avis, aucune synthèse n'est faite, au parent donc de se faire sa propre opinion, mais il sera jugé néanmoins par tout professionnel en fonction des repères théoriques de ce dernier. L'attitude que le parent aura choisie risque d'être en contradiction avec la lecture de l'intervenant. A l'extrême (en caricaturant un peu), le parent peut être perçu comme peu empathique à son enfant, peu sensible à ses émotions s'il le renvoie dans son lit ; ou au contraire trop fusionnel si il l'y admet...Le parent risque donc toujours d'avoir tort selon qu'il choisit en l'espèce le savoir médical au savoir psychologique, ou vice versa.

Poursuivons cet exemple de la présence de l'enfant dans le lit parental, que devient le couple se demanderont certains, comment articule t-on parentalité et conjugalité ? Du côté du psychanalyste la réponse est carrée « la sexualité des parents ne doit pas dépendre de l'enfant », du côté d'Edwige Antier la réponse est plus complexe dans la mise en forme. L'auteur de « mon bébé dort bien » (édition Balland/Jacob-Duvernet) dit ceci : « si l'enfant n'apparaît que vers deux heures du matin, l'intimité du couple est préservée...il faut donner priorité au couple mais *progressivement* pour que l'enfant n'en souffre pas ». Un peu malicieusement cette formulation m'a fait penser à la chanson d'Eddy Mitchell qui dit « pas de boogie woogie avant vos prières du soir, ne provoquez pas votre père éternel ». Par analogie et en suivant les conseils d'Edwige Antier, l'on pourrait dire aux parents « pas de boogie woogie après deux heures du matin » ! Avant deux heures, priorité au conjugal,

après deux heures priorité au parental, et dans tous les cas si l'enfant doit en souffrir priorité au parental sur le conjugal. Ce bref exemple nous montre combien sont aujourd'hui questionnés les équilibres entre le parental et le conjugal, combien il devient difficile de dire ce qui est le meilleur pour le développement de l'enfant. Ces deux experts s'opposent non seulement sur les méthodes mais aussi sur la place de l'enfant, sur ses besoins. Pour l'une le besoin de sécurité est premier, la représentation de l'enfant est celle d'un enfant vulnérable, pour l'autre le besoin de cadre et l'apprentissage de l'autonomie sont prioritaires, l'image de l'enfant est celle d'un adulte en devenir (voir schéma des 12 besoins de JP Pourtois). Qui doit-on suivre, que doit être un « parent suffisamment bon » ?

### C- Des enjeux méthodologiques

On comprend mieux à partir de ce simple exemple, que les enjeux sont aussi méthodologiques, dans la mesure où toutes ces métamorphoses de la famille, toutes ces nouvelles connaissances sur l'enfant, remanient nos savoirs voire nos certitudes. Les références sont encore instables ou tout juste stabilisées, et pourtant c'est avec ces références que nous jugeons du bien fondé ou non des attitudes parentales. La place du professionnel est particulièrement inconfortable et l'on peut se demander si le positionnement d'un professionnel ne serait pas aujourd'hui, non pas de distribuer des conseils en fonction de ses propres références, mais d'aider les parents à se poser des bonnes questions comme : quel sens donner par exemple à ces réveils nocturnes de l'enfant, quelle en est la fréquence, quel est son mode d'endormissement, l'enfant paraît-il avoir peur au réveil ou est-ce seulement une coupure dans le sommeil, quels moyens diversifiés peut-on trouver pour y remédier... ?

Cette nouvelle posture des professionnels est très repérable notamment dans l'animation des groupes de parole. La nouveauté de ces lieux de parole et leur intérêt tiennent sans doute au fait que de telles interrogations sur les pratiques éducatives puissent s'exprimer sans l'intervention normative des professionnels de l'enfance. Ces groupes de parole sont le théâtre où se jouent de nouveaux enjeux et où se dessinent de nouvelles façons de vivre la parentalité, et le professionnel accompagne cette réflexion plus qu'il ne la dirige. Ceci est nouveau car il abandonne ainsi une partie (non la totalité) de son expertise au profit des parents.

### **III- La notion de parentalité : un concept instable appréhendé différemment selon les disciplines**

Nous venons de le voir, les savoirs sur l'enfance sont parfois contradictoires, et la notion même de parentalité va souffrir de la même indétermination. Lorsqu'un psychologue ou un juriste parlent de parentalité, ils ne parlent pas de la même chose tout en employant le même mot. Le panorama des différentes façons de penser la parentalité sera bref et quelque peu caricatural, mais les contraintes de temps m'amènent à être le plus synthétique possible, quitte à revenir sur certains points si vous le souhaitez.

## ***A- Panorama des différentes façons d'approcher la notion de parentalité***

### **1- La notion de parentalité en psychologie**

#### **1-1 La parentalité comme processus maturatif essentiel**

Le psychologue s'intéresse tout autant à la parentalité des « familles ordinaires » qu'à la parentalité problématique ou défaillante, mais c'est souvent en confrontant l'une à l'autre, en partant d'un « idéal type » parental qu'il mesure les écarts et que l'approche peut être jugée normative. Pour les psychologues, comme pour les psychanalystes, la parentalité est un processus qui se prépare inconsciemment depuis l'enfance<sup>13</sup>, activé à l'adolescence sous l'influence de facteurs physiologiques, et actualisé lors de la naissance des enfants (Benedek). Des divergences de point de vue apparaissent entre les psychologues lorsqu'il s'agit de délimiter la part de l'instinct dans ce processus. Pour les uns, la part du biologique, de l'attachement instinctuel est prépondérante<sup>14</sup>, pour d'autres l'instinct maternel ou paternel n'existe pas mais est une invention historique<sup>15</sup>, sociale et culturelle<sup>16</sup>. L'accent mis ou non sur le biologique alimente en fait des prises de position idéologique et juridique entre les partisans d'une consécration de la parentalité biologique et les tenants de la parentalité juridique. Le consensus est par contre de mise pour considérer que la parentalité repose à la fois sur la tendance adulte à nourrir et à protéger et sur l'intériorisation des soins reçus dans l'enfance. Les parents qui ont participé aux groupes de parole ont d'ailleurs confirmé cette dernière donnée, ils ont dit combien leurs manquaient des repères pour être parents, qu'ils n'avaient pas pu eux-mêmes expérimenter en tant qu'enfant ce qu'étaient des soins appropriés, des caresses, des moments de douceurs...qu'ils avaient dès lors tout à inventer et que c'était souvent leur enfant qui les initiait à l'art d'être parent. Ainsi une maman a pu dire :

---

<sup>13</sup> Le jeu de la poupée chez les petites filles, leur apprentissage des gestes et des rôles en serait les prémisses, la première expression de ce désir enfant retrouvé à l'âge adulte.

<sup>14</sup> Sullerot, E : *quels pères, quels fils ?* . Fayard 1992

<sup>15</sup> Morel, MF : « *l'entrée dans la parentalité . Approche historique* ». In La famille l'état des savoirs, 115-124.

<sup>16</sup> Badinter : *L'amour en plus*. Flammarion 1980.

ÿ « *M : moi, je n'ai jamais été câlinée, je n'ai pas appris mais les enfants m'ont montré qu'ils en avaient besoin, avant je n'aimais pas cela, maintenant je rentre dans leur jeu, cela ne me dérange pas...ce sont les enfants qui m'ont appris* »

Dans son livre « psychologie de la fonction parentale », Gérard Poussin rappelle qu'on ne naît pas parent, on le devient, l'enfant est celui qui fabrique du parent, à charge pour ce dernier de développer ses capacités parentales. Parmi ces compétences parentales, l'une s'avère particulièrement importante : l'empathie qui s'exprime par l'accordage. Cet accordage suppose que l'on puisse s'immerger dans le monde infantile, retrouver les sensations de cette époque, être capable de mettre en accord harmonieux ses propres sensations avec celles de l'enfant. A partir du témoignage de cette maman, l'on comprend mieux les effets du passé, combien il est difficile de faire appel à des sensations (plaisir du corps à corps) lorsque celles ci n'ont pas existé. C'est alors l'enfant qui initie son parent, à la condition qu'il ne soit pas trop carencé.

Pour les psychologues, la parentalité est donc une épreuve psychique dont l'issue n'est pas certaine, notamment lorsqu'elle émerge sur un terrain psychique déjà problématique, carencé, en raison d'une petite enfance mal métabolisée. La grande question des psychologues devient alors : quelles sont les configurations familiales les plus à même de fournir un cadre structurant pour le développement de l'enfant et assurant finalement, de génération en génération, la perpétuation de la parentalité. La lecture du livre de Gérard Poussin<sup>17</sup>, *Psychologie de la fonction parentale*, synthétise cette approche. La parentalité y est présentée comme un « besoin », « ce qui est nécessaire, ce dont on ne peut se passer, soit du fait d'une exigence de la nature, soit du fait d'une exigence sociale ». Pour appuyer cette argumentation, l'auteur montre combien les parents vieillissants ont du mal à renoncer à la parentalité totale vis à vis de leur enfant, combien souffrent les couples stériles confrontés à l'inachèvement de leur être intime et social. La parentalité n'est alors rien moins qu'une étape maturative dans le développement du sujet et un statut signifiant une insertion sociale. Gérard Poussin peut ainsi dire : « *De toute évidence, non seulement la maternité constitue la ligne de démarcation entre l'enfance et l'âge adulte<sup>18</sup> mais la paternité aussi* » .

## 1-2 La non-parentalité comme épreuve

Reste posée la question de ceux qui n'accèdent pas à la parentalité par défaut ou par choix. Pour les premiers comme pour les seconds, l'interprétation reste me semble t-il la même : l'absence de parentalité est

<sup>17</sup> Poussin, G : *Psychologie de la fonction parentale*. Privat 1993.

<sup>18</sup> Heffner, E : *Pour une mère adulte*, trad fr. Palomera, MF. Stock 1979.

une souffrance mais pour les seconds elle peut-être sublimée. Pour les premiers, elle s'exprime dans la course aux procréations médicalement assistées voire plus gravement dans des passages à l'acte de type compulsif.

Pour les seconds, les non-parents volontaires, l'interprétation est plus hésitante : les difficultés sociales, une vision pessimiste de l'avenir, voisinent avec l'idée d'un rapport conjugal construit sur le mode parent-enfant excluant la parentalité (« *il leur aurait fallu une vie de plus pour être père ou mère* »), ou la mise en place d'une parenté symbolique (« *l'exercice d'un métier en rapport avec l'enfance* »). Enfin dernière porte de sortie repérée à la non-parentalité, la compensation par l'activité créatrice, la création « *ayant quelque chose en commun avec la procréation dans sa dimension narcissique* ».

### 1-3 Les effets des parentalités singulières sur les enfants

Ce rapide tour d'horizon montre combien les psychologues considèrent la parentalité comme une étape hautement constructive pour le sujet et dans le même temps primordiale pour l'enfant en devenir, en ce qu'elle assure les conditions d'une parentalité harmonieuse à la génération suivante. Dès lors, les travaux des psychologues vont se porter sur les configurations familiales atypiques, celles où père et mère ne sont pas réunis sous le même toit, celles construites à partir d'une recomposition familiale, ou présentant deux personnes de même sexe, risquant par là même de saper les fondements de la triangulation oedipienne.

De façon sous-jacente, la question centrale qui demeure est la question des effets sur l'enfant de la structure familiale. Les enfants de familles monoparentales, recomposées, divorcées, homosexuelles... sont-ils plus que d'autres des enfants exposés à des troubles du comportement ? Il fût un temps où la réponse était univoque, toutes les études des années 1950 à 1980 ont mis l'accent sur les perturbations enfantines liées par exemple au divorce, comme s'il y avait un lien direct de causalité entre le divorce et les difficultés présentées par l'enfant. Des auteurs comme Hubert Montagner (1998) vont encore dans ce sens et soulignent une perturbation globale des rythmes des enfants dont les parents sont séparés :

- ② Une fréquence plus élevée d'évitements du regard,
- ② Des regards plus autocentrés (enfant focalisant son regard sur lui-même),
- ② Une instabilité de l'intérêt,
- ② Un élan à l'interaction fluctuant ou ambivalent (enfant collant ou au contraire rejetant)
- ② Des comportements affiliatifs plus faibles,
- ② Des acquisitions plus lentes sur le plan scolaire par manque de concentration,

## ② Des gestes plus désordonnés...

Toutes les compétences-socle de l'enfant seraient donc touchées lors de la séparation enclenchée par les parents. L'on comprend mieux pourquoi la parentalité et son maintien constituent un enjeu pour la société.

Le tableau ainsi présenté est bien noir, et sans sous estimer la réalité de certaines de ces observations, il semble nécessaire de les nuancer, notamment dans le temps. Tous les enfants ne sont pas également sensibles aux situations de monoparentalité, certains peuvent même en revendiquer les bénéfices comme le fait avec humour Jean Paul Sartre dans « les mots »<sup>19</sup> : « Eût-il vécu, mon père se fût couché sur moi de tout son long et m'eût écrasé. Par chance il est mort en bas âge ; au milieu des Enées qui portent sur le dos leurs Anchises, je passe d'une rive à l'autre, seul et détestant ces géniteurs invisibles à cheval sur leurs fils pour toute la vie ; j'ai laissé derrière moi un jeune homme mort qui n'eut pas le temps d'être mon père et qui pourrait être mon fils. Fut-ce un mal ou un bien ? Je ne sais pas ; mais je souscris volontiers au verdict d'un éminent psychanalyste : je n'ai pas de Sur-moi. » . A la suite de Jean Paul Sartre, l'on pourrait toutefois s'interroger, sur l'absence de parentalité chez cet écrivain, qui n'a jamais voulu avoir d'enfant ou devenir soi-même un Anchise. La littérature offrirait de belles pistes de recherche.

Plus proche de nos disciplines habituelles, les études longitudinales montrent que les effets négatifs de la séparation et de la monoparentalité s'amenuisent puis disparaissent avec le temps. La déstabilisation est nette la première année après le divorce, les résultats sont moins alarmistes lorsque l'on aborde les effets à long terme, et certaines études<sup>20</sup> effectuées sur plusieurs années montrent une bonne adaptation de ces enfants. En fait, la variable divorce ne suffit pas à tout expliquer, d'autres facteurs vont jouer un rôle prédominant pour l'évolution de l'enfant tels : la qualité des relations entre les parents divorcés, leur capacité à s'entendre sur l'avenir de leur enfant, les réactions des membres de la parentèle, le niveau économique des parents, la préparation de l'enfant à la séparation, son âge, la fréquence du maintien des liens...Le retour à une analyse multivariée montre ses effets.

Les certitudes d'hier sur les effets néfastes de la « parentalité incomplète » font donc place aujourd'hui à une analyse plus nuancée.

---

<sup>19</sup> Sartre, JP : *Les mots*. Gallimard 1964.

<sup>20</sup> Martin, C : *L'après divorce*. PUR 1997.

## 2- En psychanalyse

### 2-1 Les avatars de la parentalité

Ce n'est pas à l'être bien portant que s'intéresse la psychanalyse mais à l'être souffrant. Par là même, la parentalité n'est abordée que sous l'angle de ses avatars ou de ses risques psychiques. Les premiers travaux où l'on retrouve employé le terme de parentalité sont ceux de Racamier (1961), l'auteur y décrit en fait comment l'accès à la maternalité peut entraîner une crise identitaire plus ou moins grave, comparable à la crise de l'adolescence et proche d'une « structure psychique psychotique ». Cet état serait marqué, à des degrés divers, pour la femme par une fluctuation de l'identité personnelle, une régression objectale, une anxiété fondamentale, une très forte identification à l'enfant (préoccupation maternelle primaire) entraînant une grande vulnérabilité sur le plan psychologique... Pour le père, l'accès à la paternalité est moins souvent décrit<sup>21</sup>, peu ritualisé dans nos sociétés à l'inverse de certaines tribus pratiquant « la couvade » et officialisant voire accompagnant ce mouvement. Pour les psychanalystes, ces premiers temps de la vie des pères ne constituent pas un objet de savoir, puisque l'essentiel du rôle du père est ailleurs, non dans sa relation physique et affective à l'enfant, mais dans sa dimension symbolique traduite par la célèbre formule « le nom du père » et l'accès à la loi.

Il faut signaler là encore combien les choses évoluent, même lentement, car alors que les psychanalystes d'hier ne portaient aucune attention aux émotions du père dans son accession à la paternité, les magazines de vulgarisation d'aujourd'hui y consacrent des articles. Les pères entrent en scène comme en témoigne un article paru dans la revue *Famili* de février 2001, intitulé « *papas, quand eux aussi ils couvent* ». On y apprend grâce à des psychanalystes comme Bernard This ou Roger Tréboul que le père a aussi son baby-blues, ses prises de poids, sa fatigue.

Les psychanalystes avaient focalisé leur attention et leurs recherches, principalement sur la mère, en montrant que l'entrée dans la parentalité n'est pas toujours un processus automatique, que la parentalité serait une étape maturative à risques. On apprend aujourd'hui que ce n'est simple ni pour la mère, ni pour le père, et que ce dernier refuse d'être secondarisé, figé dans un rôle symbolique et autoritaire, qu'il revendique lui aussi un autre rapport à l'enfant.

## 3- En sociologie

### 3-1 La reproduction familiale et l'articulation conjugalité-parentalité

---

<sup>21</sup> Le lecteur pourra trouver une synthèse dans les travaux de Le Camus, J : *pères et bébés*. L'harmattan 1995.

Si l'objet parentalité peut mobiliser l'attention des sociologues, c'est plus dans l'articulation conjugalité-parentalité, comment l'homme et la femme s'organisent dans la carte des échanges pour protéger leurs intérêts mutuels<sup>22</sup>, comment ils se répartissent le temps passé et les tâches auprès de l'enfant. De ces travaux statistiques, il serait assez simple de noter la part prépondérante de la femme dans la parentalité, que celle-ci soit une parentalité « ordinaire », « isolée », ou « recomposée ». A noter que nous ne possédons pas de telles analyses sur les familles homosexuelles et qu'il serait intéressant de savoir comment s'organise la parentalité en terme de partage des tâches. Assistons-nous alors à un partage inéquitable à l'identique des couples hétérosexuels, à une spécialisation des rôles, à une complémentarité ou identité totale ? Très peu de choses sont dites sur ces parentalités atypiques du point de vue de la composition de ces membres, mais peut-être classiques du point de vue du fonctionnement interne.

#### 4- En ethnologie

##### 4-1 La diversité des formes de parenté

Au terme de parentalité, l'ethnologie a préféré celui de parenté et lorsque sous la plume de certains auteurs il est employé, il n'est pas certain qu'il n'y ait pas confusion des deux mots.

Comment nommer les nouvelles familles, comment parler par exemple dans les familles recomposées de ce « beau père » qui n'en est pas un, « des grands-parents » qui dans notre terminologie ordinaire, n'en sont pas. Tout un champ de recherche s'ouvre aujourd'hui pour rendre compte de situations familiales complexes. Lorsque Anne Cadoret<sup>23</sup>, dans son livre « *Parenté plurielle* » emploie le terme « parentalité », c'est exclusivement pour comprendre la situation singulière des familles d'accueil qui à un moment donné de leur histoire « se reconnaissent parents de certains enfants accueillis ». L'on voit bien qu'il s'agit là d'une reconnaissance affective, qui ne s'appuie sur aucun acte juridique mais sur une forme de « possession d'état », dans la mesure où certaines familles d'accueil assument au quotidien la totalité de l'éducation de l'enfant. Reprenant par analogie le titre de L. Roussel (*la famille incertaine*), Gérard Neyrand, sociologue, parle de la *parentalité incertaine* des familles d'accueil. Pour notre part, dans un article intitulé « De la parentalité à la délégation »<sup>24</sup>,

<sup>22</sup> Kellerhals, J ; Roussel, L : « *les sociologues face aux mutations de la famille* » in L'année sociologique 1987, 37.

<sup>23</sup> Cadoret, A : *Parenté plurielle. Anthropologie du placement familial*. L'harmattan. 1995.

<sup>24</sup> Sellenet. C. De la parentalité à la délégation. *Le placement familial ou la parentalité en tensions*. Editions l'Harmattan. 2000, p 57-83.

nous avons préféré le terme de « parentalité singulière » en montrant comment la famille d'accueil pouvait occuper deux des trois axes de la parentalité (l'axe de l'expérience en se sentant intimement parent de l'enfant accueilli ; l'axe de la pratique en effectuant les tâches parentales), parfois même le troisième axe (l'axe de l'exercice de l'autorité parentale dans les décisions relatives à l'éducation de l'enfant) en cas de défaillance du service responsable du placement ou dans le cas d'un article 350 permettant l'adoption de l'enfant.

## 5- En droit

### 5-1 De l'autorité parentale à la parentalité

Le droit a toujours eu du mal à s'adapter aux mutations de la famille, qu'il considère comme socle de la société et de son ordre. C'est le plus souvent avec un certain retard qu'il enregistre les transformations des attitudes de la population à l'égard de la famille et notamment du mariage et de la procréation. La montée du divorce, l'éclatement des familles, les nouveaux modes de procréation... bousculent le droit dans ses certitudes : des modes de régulation familiale lui échappent, d'autres sollicitent son arbitrage, alors que les catégories juridiques traditionnelles ne sont plus tout à fait opérantes. Le terme parentalité n'est pas un terme juridique, le droit lui préfère celui d'autorité parentale. L'autorité parentale appartient aux père et mère, et à eux seuls (art. 376 C.Civ), c'est à eux que revient la mission de protection et d'éducation des enfants. Introduite par la réforme **du 4 juin 1970**, réformée par les lois du 22 juillet 1987 et du 8 janvier 1993, l'autorité parentale a connu des évolutions majeures, notamment dans le sens d'une continuité de son exercice en cas de rupture du couple. Pour autant tous les problèmes ne sont pas réglés et c'est bien sur la parentalité qu'intervient le droit et la jurisprudence, notamment en cas de refus de cette parentalité, pour réglementer l'accouchement sous X, et en cas de dysfonctionnement de cette parentalité par la mise en place de systèmes judiciaires de protection de l'enfance, voire de déchéance parentale.

Si le droit n'utilise pas dans ces textes officiels le terme de « parentalité » en tant que tel, la sociologie du droit se l'approprie volontiers.

Irène Théry note que le défi culturel du XXI<sup>e</sup> siècle sera « d'inventer la pluriparentalité », c'est à dire d'énoncer des droits, des devoirs et des interdits au beau-parent, tout en préservant le parent généalogique. Faute de tenir ensemble ces deux exigences, l'auteur note que l'on peut craindre « une dilution du lien père-enfant, en particulier dans les situations de précarité sociale ». Pour notre champ d'études privilégié qu'est l'Aide Sociale à l'Enfance, cette hypothèse n'est pas sans écho, car sur le terrain se posent des questions sans fin : quelles autorisations de visite ou de sortie donner aux personnes proches de l'enfant pendant de longues années, l'ayant élevé mais non titulaires de droits car non apparentées

juridiquement à l'enfant, de quelles responsabilités sont-elles porteuses, comment et pourquoi maintenir de tels liens, comment reconnaître l'attachement à des personnes en position de co-éducateurs au-delà des liens de filiation, quel génogramme construire pour l'enfant dans l'enchevêtrement des liens recomposés, comment tenir compte de cette parentalité qui s'organise au quotidien mais qui ne bénéficie d'aucun statut, comment aider au maintien des pères qui en effet disparaissent très vite du quotidien de l'enfant et des interrogations des intervenants... ? Pour les juristes donc, le terme « parentalité » recouvre l'aménagement des relations personnelles entre l'enfant et son parent, l'organisation de l'exercice commun de l'autorité parentale dans les différentes configurations familiales.

Ce bref panorama montre la diversité des approches mais n'aide pas forcément le professionnel à intervenir concrètement sur le terrain. C'est pour répondre à cette attente et en partant de cas cliniques concrets que le groupe ministériel de recherche sur la parentalité a construit un modèle de lecture, présenté dans un premier temps en trois axes.

## **Le modèle des trois axes revisité**

### *Qu'est-ce que travailler sur la parentalité ?*

Nous proposons de repérer la parentalité sur trois axes, totalement imbriqués. Ce qui veut dire que toute action sur un axe, retentit sur les deux autres. Ces trois axes sont : l'axe de l'exercice, l'axe de l'expérience, l'axe de la pratique de la parentalité.

Tout ou partie de ces axes peut être défaillant à un moment donné de l'histoire des individus, sans qu'il soit porté de jugement sur cette défaillance, notre visée n'est en effet pas normative.

Et c'est parce que l'on peut être un parent compétent sur certains aspects de ces axes, et en difficultés sur d'autres, que l'on peut parler de « parentalités partielles ». Nous voulons également noter que la parentalité n'est pas un état mais un mouvement qui nous fait passer de « l'être » à « l'être parent ». Si je dis mouvement, cela signifie que l'on peut rater cette mise en place de la parentalité, que l'on peut mettre au monde un enfant mais ne pas s'en sentir le parent.

ÿ L'axe de l'exercice de la parentalité, c'est en quelque sorte les droits et devoirs dont est investi tout parent lors de la naissance d'un enfant. Sur cet axe, nous pouvons nous poser quantité de questions qui sont déjà des

items pour l'évaluation : quels usages font les parents de ces droits, comment les mettent-ils en œuvre : de façon souple, tyrannique, nuancée selon les besoins et l'âge de chaque enfant, de façon équitable ou discriminatoire... ? Répondent-ils aux devoirs qui sont les leurs de façon continue, discontinue, cohérente, incohérente, prévisible, imprévisible... ? D'autres personnes se sont-elles emparées de ces droits au détriment des intéressés. De nombreux exemples pris dans la littérature ou dans le cinéma peuvent illustrer ce phénomène de confiscation totale ou partielle des droits parentaux : ainsi Jacques Nicholson avait 38 ans lorsqu'il découvrit que sa famille n'était pas du tout ce qu'il croyait, sa sœur était en effet sa mère et celle qu'il croyait être sa mère était sa grand-mère. Il en sera de même pour le poète Louis Aragon, Marguerite Toucas-Massignon qu'il croyait être sa sœur était sa mère, et son père ancien député, ancien préfet de police, figure respectable, se fit continuellement passer pour son parrain. Nous avons là l'expression d'une confiscation des droits parentaux par des membres de la famille, cette confiscation pouvant également être le fait d'un service ou de tout intervenant ne respectant pas le maintien de l'autorité parentale dans tout placement d'enfant. Enfin, l'on peut se demander si certains droits peuvent être délégués, la délégation d'autorité parentale en est une réponse...

ÿ On peut aussi comprendre comment certains parents peuvent exercer avec excès ces droits, jusqu'à l'abus, jusqu'à la maltraitance. Pensez aux très beaux textes de Jules Vallès<sup>25</sup> qui témoigne dans *L'enfant* de la dure condition faite à certains enfants : « Je n'ai pas été dorloté, tapoté, baisoté ; j'ai été beaucoup fouetté. Ma mère dit qu'il ne faut pas gâter les enfants, et elle me fouette tous les matins ; quand elle n'a pas le temps le matin, c'est pour midi, rarement plus tard que quatre heures. ». Loin d'être un témoignage du passé, l'histoire du martinet hante sans doute encore l'enfance<sup>26</sup>, il représente encore pour certains parents un moyen d'asseoir physiquement ou symboliquement leur autorité. Jean Ormezzano dans son *histoire des martinets* notait (1962) que 300 000 martinets étaient encore vendus par an, équipant une famille sur trois. Le chiffre serait aujourd'hui sans doute en baisse, mais d'autres objets peuvent l'avoir remplacé.

② L'axe de l'expérience de la parentalité renvoie à l'expérience subjective, consciente et inconsciente, propre à chacun lors de la naissance d'un enfant. C'est en quelque sorte la dimension psychique de la parentalité, l'éprouvé, le vécu intime qui se matérialisera parfois par des représentations, des propos tenus sur l'enfant nous donnant accès aux émotions, aux fantasmes. Comment parle-t-on de cet enfant ? Est-il l'enfant merveilleux, réparateur ou au contraire persécuteur, trop en décalage avec l'enfant rêvé, imaginé... Comment se sent-on parent d'un

<sup>25</sup> Vallès, J : *L'enfant*. Livre de poche n°1038, 1985.

<sup>26</sup> Ormezzano, J : *Histoire des martinets* » in *quand et comment punir les enfants*. Paris ESF 1989.

enfant placé, d'un enfant handicapé ? Les parents se sentent-ils parents, ont-ils désiré l'être... ?

- ② Dans la pratique professionnelle, nous avons souvent du mal à investiguer cet axe, et pourtant il s'avère primordial dans la façon de vivre sa parentalité. De très beaux textes littéraires peuvent rendre compte de cet éprouvé parental autour de la naissance et de la parentalité tels ceux de Pennac dans « Monsieur Malaussène au théâtre » émerveillé de la naissance de l'enfant, mais aussi à l'opposé dans le registre du rejet ceux d'Hervé Bazin dans *Vipère au poing*, ceux de Yann Queffelec dans *Les noces barbares*.
- ② L'axe de la pratique de la parentalité, concentre les soins parentaux quotidiens, les interactions comportementales entre parents et enfants, dans lesquelles ne l'oublions pas l'enfant est aussi acteur au même titre que ses parents. Cet axe, généralement le mieux repéré par les professionnels, me semble aujourd'hui hypertrophié dans le sens où les attentes de notre société vis à vis des parents se sont considérablement diversifiées. J'adhère volontiers aux constats de nombreux auteurs qui notent que la plupart des ouvrages en matière d'éducation reprennent un message similaire : « l'épanouissement de l'enfant est défini comme une entreprise ressortant du domaine du privé et de la responsabilité personnelle des parents. Ceux-ci doivent tout faire pour donner à l'enfant les meilleures chances de départ...et la plupart des parents s'emploient effectivement à assumer cette tâche ». Mais avec la découverte de l'enfance, toutes les potentialités du bébé, on découvre aussi « de nouveaux sujets et devoirs qui se transforment en exigences croissantes (exemple du « parent joueur » -étude Malakoff).

L'intérêt de cette lecture de la parentalité en trois axes permet de comprendre d'éventuels dysfonctionnements, on peut en effet être un parent adéquat sur l'axe de la pratique, sur un mode quasi opérationnel, technique mais ne pas se sentir « parent » de l'enfant (vignette), ou à l'inverse comme c'est souvent le cas pour les parents des enfants placés revendiquer très fort sa parentalité sur l'axe du ressenti (« c'est nos enfants, on ne peut pas nous les prendre » disent les parents) mais être dans l'incapacité de la mettre en œuvre au quotidien sur l'axe de la pratique.

Travailler au soutien de la parentalité c'est prendre la mesure du poids de nos interventions, éviter deux écueils majeurs : l'acharnement à la parentalité qui consiste à demander aux parents plus que ce qu'ils peuvent donner, et l'entrave à la parentalité en faisant à la place des parents, en ne respectant pas leur champ de compétences.

Pour cela, il faut nous doter d'outils de réflexion et d'évaluation, nous permettant de repérer les compétences des parents et les zones de la parentalité où ils sont en difficultés. Toute évaluation doit faire apparaître

les points forts et les points faibles sur chacun de ces axes, or nous avons encore trop tendance dans nos écrits à ne pointer que les failles, ce qui est difficile, ce qui ne va pas. D'où le risque ensuite, lors d'un placement, d'abraser des compétences qui pourtant existaient, faute de les avoir nommées. Chaque parent peut se situer différemment sur chacun de ces axes, faire preuve de capacités singulières, il revient à la structure d'accueil de les potentialiser. Ce n'est pas infaisable même si cela demande de modifier les pratiques de travail comme le montre la restructuration des procédures d'admission dans un foyer nantais de l'ADSEA (transparent sur des contrats d'accueil individualisés).

Travailler sur le soutien à la parentalité nous engage donc à revoir nos outils d'évaluation. La notion de « compétences parentales » est l'un des versants de la réflexion.

#### IV- De la parentalité aux compétences parentales

##### A- Définir ce que l'on entend par compétences parentales

Nous avons vu que le parent « incompetent » n'existe plus, il fait place au « parent désemparé, noyé sous un flot d'informations de valeur variable »<sup>27</sup>. Lui rendre confiance en son jugement devient l'objectif annoncé. Bien plus, encore, sur ce premier objectif de valorisation des compétences s'en greffe un second, non moins ambitieux : passer du « parent assisté » au « parent impliqué ».

Pour aborder la notion de compétences, nous prendrons pour exemple les groupes de parole de parents, où sont censées s'échanger des compétences. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la notion de compétence n'est pas une notion consensuelle et il y a différentes façons de l'approcher. Ce sont les psychologues du travail qui ont le plus écrit sur cette notion en distinguant cinq types d'approches possibles.

##### 1. Une approche par les savoirs mis en œuvre<sup>28</sup>

« Nous considérons schématiquement que plus un individu possède de savoirs, plus il est compétent. Si l'on adopte cette approche par les savoirs, il devient possible de hiérarchiser les compétences en fonction des niveaux de maîtrise, le diplôme certifiant alors l'acquisition de telle ou telle compétence à tel niveau ». Ce point de vue se retrouve dans tout notre système éducatif. Transposons cette approche dans le champ social et

<sup>27</sup> Massonaud, M ; Joly, T : *Les 100 premiers jours de la vie*. 1986, avant propos.

<sup>28</sup> Aubret, J., Gilbert, J., Pigeyre, F. : *Savoir et pouvoir. Les compétences en question*. PUF 1993

interrogeons-nous sur les compétences parentales : à quand le certificat d'études, le BEPC ou le BAC parental ? Jugera t-on des compétences des parents en fonction des degrés de connaissances acquis sur le développement de l'enfant ? Ne serons-nous pas tentés de trouver « compétents » les parents les plus proches de nos propres références théoriques ? Ce degré de conceptualisation paraît assez sommaire car nous savons aussi que l'acquisition d'un savoir n'entraîne pas automatiquement une action correspondante adaptée. En témoigne cette femme, mère de cinq enfants, présente au groupe de paroles qui note « *je sais bien que la fessée est inutile, que la punition doit être adaptée à la bêtise commise, à l'âge de l'enfant, qu'une punition doit être précédée d'un avertissement...mais en fait les claques volent, c'est quand on ne sait plus comment faire, quand on est aculé, l'enfant pousse parfois tellement loin qu'on ne contrôle pas la claque. Mais cela dépend aussi de l'enfant, ma fille Lise par exemple n'a jamais pris de claque, elle est calme. Mon autre fille est comme moi, elle est très réactive alors cela monte très vite, et à un moment je ne trouve plus d'autres moyens* ».

Ce témoignage nous rappelle que les savoirs entrent certes en jeu, mais les compétences ne se limitent pas aux savoirs. Il faut distinguer la compétence de la performance. Rapporté au cas clinique ci-dessus, nous dirions que cette maman est « compétente » en terme de savoir, de capacité à comprendre, mais qu'elle n'est pas « performante » en terme d'actualisation de ce savoir.

## 2. L'approche par les savoir-faire

Alors la compétence serait-elle davantage une affaire de savoir-faire ? Le problème est que les savoir-faire sont peu verbalisables. Il est par exemple difficile de formaliser le savoir faire de l'éducateur, de la puéricultrice, comme le savoir-faire de l'assistante maternelle construit dans le secret de son quotidien. Dans cette optique, les compétences ne peuvent pas être appréhendées par le discours de l'individu. D'où cette question de fond, comment allons-nous apprécier ces compétences parentales discrètes, comment allons-nous permettre leur émergence, leur mise en mots pour un partage dans les groupes de paroles ? Certaines professions, comme celles des travailleuses familiales, permettent d'observer « le savoir faire parental », il serait intéressant de valoriser ces approches et de doter ces professionnels d'une formation en ce sens (formation à l'observation par exemple).

## 3. L'approche par la capacité à résoudre des problèmes efficacement

La compétence, n'est-ce pas aussi la capacité à résoudre des problèmes ? « Cette approche privilégiée par des auteurs se situe sur le versant cognitif de la notion de compétence. Il s'agit d'appréhender la stratégie de résolution qu'un individu met en œuvre avant de passer à l'action ». De

nombreux auteurs dont A. d'Iribarne<sup>29</sup> repère trois niveaux de compétences :

- Les compétences d'imitation permettant de reproduire à l'identique des actions sans en comprendre les principes. Ce sont des compétences qui rendent possible la réalisation d'activités d'exécution, répétitives, automatisés, selon des procédures prédéfinies.
- Les compétences de transposition qui permettent à partir d'une situation donnée, de faire face à des situations imprévues mais proches, en raisonnant par analogie. Il s'agit dans ce cas de s'adapter, de s'ajuster.
- Les compétences d'innovation qui permettent de faire face à un problème nouveau, sans modèle de référence, mais en recherchant une solution à partir d'une analyse du problème.

Cette approche n'est pas sans intérêt dans le champ de la parentalité quand on sait que l'enfant confronte souvent son parent à de l'inattendu et que l'éducation requiert alors des réponses singulières. Dans les groupes de parole, il est relativement aisé de repérer ces différents niveaux de compétences chez les parents. Certains parents, très en difficultés, ne peuvent que reproduire auprès de leur enfant les gestes simples transmis par la puéricultrice, toute situation inattendue les insécurise faute de pouvoir élaborer des réponses. D'autres s'étonnent et expriment leur incompréhension du résultat obtenu lorsque la compétence a été transposée à l'identique pour un autre enfant et que la réponse est différente « *je ne comprends pas, j'ai fait comme avec l'aîné et cela ne marche pas* ». Enfin, certains innovent, analysent la situation en fonction de chaque enfant : « *Mais quelquefois j'y pense, dans mon lit, je me couche très tôt, les enfants sont couchés sauf mon grand qui regarde la télé...souvent, comme je ne dors pas la nuit, j'écoute de la musique, je dors avec un casque, et je me rappelle ce que j'ai fait dans la journée. Et des fois je me dis peut-être que M m'a dit cela parce qu'il voulait partager un câlin avec moi, j'ai tendance à ne pas réfléchir sur le moment, je me dis que je n'ai pas compris sur le coup. Le lendemain, j'essaie de me rattraper.* »

#### 4. L'approche par les aptitudes

Les aptitudes sont des dimensions sous-jacentes individuelles, non observables directement. Les aptitudes se distinguent des savoirs dans le sens où elles ne dépendent d'aucune connaissance spécifique préalable. Elles se révèlent à l'individu au détour d'un parcours. On pourrait sans doute citer parmi ces aptitudes « la préoccupation maternelle primaire » décrite par Winnicott (1969), cet état particulier de sensibilité maternelle à l'égard des stimuli infantiles. Mais faut-il remarquer combien restent moins

<sup>29</sup> Iribarne, A. : *La compétitivité, défi social, enjeu éducatif*. Paris. Presse du CNRS, 1989.

élaborés les travaux sur les aptitudes du père, et celles de la mère à des phases moins cruciales.

### 5. L'approche par le « savoir-être »

Etre compétent, ce serait enfin pour d'autres auteurs faire preuve d'un « savoir-être », une sorte de compétence subjective. Il s'agit par exemple pour des professions éducatives de faire preuve de qualités relationnelles, de qualités d'encadrement... Dans le champ de la petite enfance seront privilégiées les qualités d'écoute, d'empathie, de patience... Mais pour les parents, de quoi sera constitué ce savoir être : de confiance en soi, d'autorité, de responsabilité... comme semble le suggérer la Charte ministérielle ?

Ces différentes approches de la notion de compétence ne sont pas satisfaisantes isolément, chacune étant complémentaire des autres. Il faut tenir ensemble tous ces aspects pour avoir une idée claire de ce que sont les compétences parentales.

Résumons-nous et appliquons cette définition aux parents désormais reconnus compétents. Ceux-ci ont des savoirs, des savoir-faire, des capacités à résoudre leurs problèmes, des aptitudes naturelles ou acquises, un savoir-être... Mais le tout à des degrés divers, variables selon les individus, variables même selon l'enfant concerné dans l'interaction. Nous avons vu qu'un parent pouvait être compétent pour un enfant donné, et en grande difficulté avec un autre.

Cette définition des compétences parentales étant posée, certaines caractéristiques des compétences sont à rappeler :

- ÿ Les compétences sont finalisées : on est compétent pour quelque chose. Dire que les parents sont compétents, comme on peut le lire dans certains rapports, n'est donc pas suffisant (il en est de même pour la notion d'attachement, lorsque l'on dit « les parents sont attachés à leur enfant », nous ne sommes en rien renseignés sur la qualité et la forme de cet attachement), cela mérite un surcroît de précision, la nécessité de dire en quels domaines.
- ÿ Les compétences sont en grande partie apprises : on devient compétent, ce qui doit nous engager à réfléchir aux moyens de cet enseignement, de cette transmission.
- ÿ La compétence est une notion abstraite et hypothétique, elle est inférée à partir de la performance constatée. Ce qui pour notre objet, la parentalité, suppose de repérer les tâches dites parentales et d'observer la compétence en situation. On ne peut faire une évaluation des compétences parentales seulement à partir du discours des parents, des observations sont nécessaires.

- ÿ Enfin, et c'est sans doute le plus important, la compétence a besoin d'être reconnue. J. Merchiers et P. Pharo<sup>30</sup> notent : « il ne suffit pas de se déclarer soi-même compétent pour l'être. Pour pouvoir parler de compétence, encore faut-il qu'elle soit reconnue publiquement ». La compétence n'est pas une donnée mais le résultat d'une négociation sociale permanente.

Sur ce dernier point, celui de la reconnaissance de la compétence, il est évident que le virage pris aujourd'hui par les services sociaux, participe pleinement à une revalorisation des familles. Dans le discours disqualifiant qui a longtemps prévalu, il n'existait que peu d'espaces pour reconnaître ces compétences, ce qui ne veut pas dire qu'elles n'étaient pas présentes. Il ne peut y avoir de compétence sans succès public, sans reconnaissance sociale, la compétence est avant tout une histoire de regard comme le rappelle ce parent : « *on ne voit que ce qui va mal, ce que l'on rate, jamais ce que l'on réussit avec nos enfants, on ne fait pourtant pas toujours mal.* »

Pour la pratique professionnelle, ce qui nous intéresse surtout c'est :

- ÿ D'éviter de confondre trop systématiquement : savoir et performance. On peut être un parent qui a des connaissances mais en difficultés sur le plan de la pratique . Le discours tenu sur l'enfant et ses besoins, même s'il est important, ne suffit pas à faire du parent, un parent-compétent.
- ÿ De repérer les potentialités des parents pour ne pas d'emblée mettre la barre trop haut. Certaines mamans ne pourront par exemple que développer des compétences d'imitation (faire comme on leur aura montré), d'autres mettront en œuvre des compétences de transposition (faire avec le second enfant comme elles ont fait avec un autre...au risque que cela ne fonctionne pas toujours), enfin certains parents pourront inventer, innover, ce sont des compétences d'innovation utiles lorsque l'enfant confronte son parent à des situations inattendues.
- ÿ De postuler qu'il ne s'échange par exemple dans les groupes de parole de parents que des compétences. Si ces lieux peuvent en effet être de véritables espaces de soutien à la parentalité, l'animateur formé à ce type d'intervention doit rester vigilant sur la transmission possible de pratiques éducatives inappropriées. En effet, les parents échangent à la fois des savoirs, mais aussi des attitudes coercitives vis à vis de l'enfant. ( nous y reviendrons en fin de conférence).

---

<sup>30</sup> Merchiers, J., Pharo, P. : *Eléments pour un modèle sociologique de la compétence d'expert*. Sociologie du travail, n°1/1992, p 47-63.

Le soutien à la parentalité réclame de notre part une grande vigilance mais aussi d'innover au niveau des interventions, des espaces que l'on peut proposer aux parents. Les groupes de parole en sont une formule possible, à la condition d'être bien encadrés et de garantir, à ceux qui viennent y déposer leurs doutes ou leur souffrance, une écoute empathique, protectrice et contenante. L'expérience menée par l'AAE et la PMI de Loire Atlantique est à ce titre exemplaire car elle a permis de montrer que ces groupes servaient avant tout à rompre la solitude des parents, à leur donner le sentiment d'exister comme le dit cette mère qui note :

*« c'est la base, si nous n'allons pas bien l'enfant ne pourra pas non plus bien évoluer. Il faut aller vers les autres, ce matin je suis contente d'être là, j'avais envie de venir, c'est important de se retrouver entre nous, on se ressemble finalement ».*

Et cette autre qui dit :

*« Moi cela m'apporte beaucoup, quand je ressors d'ici je vais bien, je me dis que c'est bien de faire cela... on revient toujours au même problème qui est que si nous on ne va pas bien on ne peut pas progresser au niveau des enfants. Je veux avancer, voir autre chose, j'ai envie. Ce matin, en me levant pour venir ici, je me suis dis que j'existais. Demain je ne sais pas, j'ai envie de me dire tous les jours que j'existe ! J'ai envie »*

Les parents semblent dire avec force que leur évolution, leur bien être n'est pas un élément secondaire mais le passage obligé pour une évolution de l'enfant. L'enfant ne pourrait aller bien et se construire qu'auprès d'un adulte intégré socialement. Alors que les intervenants auprès des parents ont tendance à se focaliser sur une approche en terme de fonctions parentales, de rôles, qu'ils ont tendance à instrumentaliser les parents... ceux-ci viennent dire, en le répétant de séances en séances, qu'ils attendent d'abord d'être soutenus dans leur identité personnelle, qu'on les aide à rompre l'isolement voire la désaffiliation qu'ils sont amenés à vivre. Cette dimension du quotidien, généralement omise dans les interventions, revient ici occuper le devant de la scène, et rappeler que l'individu ne peut être réduit à des fonctions assignées par la société. « Il faut, pour le moins être deux pour être humain » disait Hegel, soulignant ainsi l'interdépendance des individus. Les parents isolés de ces groupes viennent rappeler l'importance de la socialisation primaire et secondaire dans le processus de construction de l'identité. Cette recherche montre que les groupes de parole confortent le soi social des parents, ils viennent y chercher une confirmation de leur existence, tout autant qu'une approbation du bien fondé de leurs comportements.

Considérés avant tout comme un lieu d'échange des compétences parentales, les groupes de parole ont en effet pour finalité première de

servir de support identitaire. Ils sont massivement utilisés par les usagers comme un lieu qui témoigne de leur existence humaine, hors du statut parental. Cette fonction des groupes de parole nous semble la plus importante (en nombre d'occurrences recensées), bien avant l'échange de savoirs ou de compétences. Les participants à ces groupes viennent y chercher une reconnaissance pour eux-mêmes, indépendante du fait qu'ils soient ou non parents, ils revendiquent d'être entendus, que le centrage de l'écoute se fasse sur eux et non sur leurs comportements adaptés ou non en tant que parents. Ce n'est que secondairement qu'ils peuvent ensuite parler de leurs difficultés à être parent.

Et ces difficultés s'expriment vite, justifiant la présence d'un intervenant conscient des enjeux qui émergent dans ces groupes, formé à intervenir lorsque s'échangent entre parents des pratiques éducatives inappropriées.

Si certaines compétences peuvent s'échanger dans les groupes de paroles, il faut aussi être conscient que s'échangent des incompétences, des habitudes, des routines, des automatismes (ce qui permet de faire sans penser), parfois aussi du symptôme. Le groupe de paroles n'est pas un lieu magique d'échange de compétences où l'on viendrait faire son marché de recettes éducatives à appliquer de facto à la maison. Le positionnement de l'intervenant est dès lors essentiel. S'il n'est plus comme autrefois l'expert infallible, celui qui dicte les attitudes parentales conformes, s'il est davantage dans une position maïeutique c'est à dire dans la position de celui-qui aide les parents à accoucher de leurs propres solutions, il demeure me semble-t-il un garant des besoins de l'enfant, dans le sens où il lui revient de pointer les pratiques « maltraitantes », violentes, ou humiliantes. Si l'on peut admettre que la parentalité soit en partie une création, que les parents inventent leur propre style d'interactions à l'enfant, on ne peut cependant méconnaître que la parentalité est aussi sociale, en référence à des codes concernant le permis et l'interdit vis à vis de l'enfant. La limite posée à la liberté parentale s'arrête là où sont mis en jeu les droits fondamentaux de l'enfant.

Et ce sera là ma conclusion, il n'est de parentalité que référée à un enfant. Ce qui veut dire que nous devons éviter pour une fois les effets de balancier dont nous sommes si coutumiers. Se centrer sur les parents est une bonne chose, cela rejoint la notion de « bienveillance des familles » proposée par Marcelline Gabel ; mais ceci doit se faire sans oublier l'enfant. Nous devons tenir les deux ensemble pour pouvoir agir. En ce sens, il y a une modification des postures professionnelles, car jusqu'à présent malgré des discours en ce sens, nous avons toujours eu tendance selon les époques à privilégier l'un aux dépens de l'autre.

L'autre modification importante découle de la place faite aux parents. Il va de soi que si les parents prennent plus de place dans l'éducation des enfants, cela modifie de fait les fonctions et rôles tenus par tous les

intervenants. Des résistances peuvent dès lors s'exprimer, certains peuvent avoir le sentiment d'y perdre au niveau de leur identité professionnelle. Certaines assistantes maternelles expriment la crainte de devenir un simple « service hôtelier » pour l'enfant... Toutes ces craintes, ces incertitudes sur les fonctions sont légitimes, et c'est peut-être là dessus qu'il faut ouvrir le débat...

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Alain : Propos sur l'éducation suivis de Pédagogie enfantine. PUF 1998, 4<sup>e</sup> édition, p 23 et ss.
- Badinter : *L'amour en plus*. Flammarion 1980.
- Cadoret, A : *Parenté plurielle. Anthropologie du placement familial*. L'harmattan. 1995.
- De Singly F : *Le soi, le couple et la famille*. Edition Nathan 1996.
- Ehrenberg. A : *L'individu incertain*, Calman-Lévy 1995 et *La fatigue d'être soi, figures de la dépression*, O. Jacob, 1998.
- Heffner, E : *Pour une mère adulte*, trad fr. Palomera, MF. Stock 1979.
- Iribarne, A. : La compétitivité, défi social, enjeu éducatif. Paris. Presse du CNRS, 1989.
- James W . *Principles of Psychology*, Tome 1, New York, Editions Holt
- Le Camus, J : *pères et bébés*. L'harmattan 1995.
- Martin, C : *L'après divorce*. PUR 1997.
- Massonau, M ; Joly, T : *Les 100 premiers jours de la vie*. 1986, avant propos.
- Merchiers, J., Pharo, P. : *Eléments pour un modèle sociologique de la compétence d'expert*. Sociologie du travail, n°1/1992, p 47-63.
- Morel, MF : « *l'entrée dans la parentalité . Approche historique* ». In La famille l'état des savoirs, 115-124.
- Naouri A : *Une part pour le père*. Paris, Le Seuil 1985
- Ormezzano, J : Histoire des martinets » in quand et comment punir les enfants. Paris ESF 1989.
- Poussin, G : *Psychologie de la fonction parentale*. Privat 1993.
- Saint-Marc, C . « la compétence relationnelle du père » in Revue française des affaires sociales, « Pères et paternité dans la France et l'Europe aujourd'hui », Actes du colloque DPM-DAS, hors série.
- Sartre, JP : *Les mots*. Gallimard 1964.
- Sellenet. C. De la parentalité à la délégation. *Le placement familial ou la parentalité en tensions*. Editions l'Harmattan. 2000, p 57-83.
- Sullerot, E : *quels pères, quels fils ?* . Fayard 1992
- Vallès, J : *L'enfant*. Livre de poche n°1038, 1985.

**PREMIERES ASSISES  
DU RESEAU D'ECOUTE , D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT  
DES PARENTS DANS LES HAUTS DE SEINE**

**LES ATELIERS NOTE DE SYNTHESE**

Au cours des premières assises du réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents dans les Hauts de Seine, furent organisés cinq ateliers d'échange entre les pilotes des projets d'appui aux parents.

Chaque atelier reprenait un des thèmes isolés lors du dépouillement du questionnaire envoyé par la CAF et le Conseil Général aux différentes associations ou structures locales à l'origine de projet d'appui à la parentalité. Ces thèmes et les ateliers qu'ils permirent d'organiser étaient les suivants :

- Les relations familles écoles
- Les familles dans leur environnement social
- L'accompagnement des futurs et nouveaux parents
- Les groupes de parents
- La médiation familiale

Les objectifs des échanges au sein de chaque atelier s'ordonnaient autour de trois pôles :

Un pôle d'information :

- Permettre la connaissance mutuelle des différentes actions d'étayage des parents dans leur rôle et leur responsabilité.
- Permettre aux promoteurs de ces projets d'action de mieux connaître le cadre dans lequel ils évoluent et notamment la place respective des institutions ( les services du Conseil Général, de la justice, de la CAF, du Rectorat.....).

Un pôle diagnostique :

- à la suite des échanges précédents, les participants ont été invités à tirer, en référence à la problématique qui les associaient les éléments d'un diagnostic commun sur les difficultés à exercer pleinement leur responsabilité parentale et spécifique des publics qu'ils côtoient
- A la suite de ces éléments de diagnostic établis en commun, les intervenants ont été invités à réfléchir sur les outils et les méthodes les plus adaptés afin de surmonter ces difficultés.

***Un pôle perspectif***

Après avoir échangé sur leurs expériences et les éléments d'analyse qu'ils en tiraient, les participants aux ateliers devaient délimiter :

- Des éléments à partir desquels il semblait pertinent aux membres du REAAP de travailler ensemble.
- Sur les modalités de ce travail en réseau, les formes qu'il pouvait prendre
- Enfin sur les demandes spécifiques qu'il pouvait adresser au Conseil Général, à la CAF et aux autres grandes institutions publiques impliqués dans le pilotage du réseau, afin qu'ils en assurent efficacement l'animation.

Il ressort de l'ensemble des discussions des éléments spécifiques à chaque atelier dont il n'est pas sérieux, tant les discussions furent riches, de prétendre rendre compte de façon exhaustive. Aussi, nous sommes-nous, en guise d'illustration, contentés de rendre compte des idées directrices qui ont structuré les échanges de quelques uns des cinq ateliers et repris de façon synthétique les éléments qu'ils leur ont été communs .

### **Eclairages sur quelques discussions spécifiques à chacun des ateliers.**

#### **ATELIER : Les groupes de parents, animé par Madame Louzioutou.**

Les différents professionnels réunis au cours de cet atelier, s'accordent pour constater que les problématiques souvent mises en avant, par exemple : l'échec scolaire, les problèmes de logement, l'enfant agressif, lors des groupes de discussion en dissimulent d'autres qui restent à l'arrière plan comme : les violences conjugales, la responsabilité parentale, la difficulté à trouver des repères éducatifs.

Les professionnels qui animent les groupes de parents ont pour souci d'amener les parents à favoriser un débat autour de leur rôle éducatif et de valoriser leur implication auprès de leur enfant.

Dans presque tous les cas, ils recherchent des conseils et des échanges ou encore des partages d'expérience afin, de rompre leur isolement ; un isolement qui, chez quelques parents, est manifeste dans le sentiment d'être incompris, dans une image dévalorisée et une estime de soi déficiente. D'où la nécessité de travailler sur le narcissisme et la requalification de son identité parentale.

La mise en place d'un groupe de parole de parents peut permettre à chacun, une requalification parentale. Fort du soutien d'alter ego, chaque parent accepte de se confronter à sa fonction et sa responsabilité parentale et de

devenir ainsi, vecteur de son propre changement. Lors des rencontres, la mise en commun des vécus et des compétences de chacun permet d'éclairer des difficultés sans qu'elles entraînent un effondrement de la confiance en soi.

Souvent, les parents cherchent à s'identifier aux professionnels qui proposent et animent le groupe. Ces phénomènes de miroir peuvent dynamiser les ressources intrinsèques de chacun. Le groupe de parole de parents est un bon outil d'appui et de soutien à la fonction parentale et dans les situations les plus sévères il permet des orientations adéquates en utilisant et en s'appuyant sur le réseau de partenaires existants d'où la nécessité de travailler avec un ensemble de partenaires complémentaires et animés du même objectif d'aider les parents à identifier leur rôle et leur fonction.

Au cours de cet atelier, les échanges ont permis de vérifier la nécessité d'associer les différents promoteurs de projet à une réflexion commune sur leurs pratiques et, par ailleurs, la nécessité de les réunir régulièrement avec les différentes institutions qui interviennent autour de groupes de parents. Enfin, l'atelier s'est conclu sur le souhait que les professionnels eux-mêmes puissent bénéficier d'un soutien psychologique et d'un outil commun d'évaluation de leur travail.

### **Atelier : La relation famille école, animé par Madame Polge**

La rencontre a commencé par un tour de table où chacun des participants devaient répondre succinctement à quatre questions :

- qui suis-je ?
- quelle structure je représente ?
- pourquoi je me suis inscrit dans cet atelier, quels présupposés cela induit-il ?
- quelles attentes par rapport à cette journée ?

La majorité des participants étaient des salariés d'association intervenant dans l'accompagnement scolaire. Il n'y avait qu'un seul représentant des associations de parents d'élèves.

Les participants ont rapidement évoqué comme une de leurs difficultés majeures celle de ne pas savoir précisément se situer au niveau des enfants et de leur famille. De cette manière, comment intervenir efficacement quand il n'est pas possible d'attribuer les difficultés scolaires d'un enfant à des difficultés qui lui seraient propres ou à des difficultés familiales dont l'ensemble des participants s'accordait pour penser qu'elles étaient récurrentes dans la population concernée par leur action.

Par ailleurs, tous les participants ont déploré, le trop faible partenariat, entre les enseignants et l'accompagnant scolaire, autour des enfants suivis. Un tel partenariat est sous-tendu par des relations de confiance entre un directeur d'établissement, ou un enseignant et un membre de l'association. Tant dans la mise en place que dans le suivi, tout repose sur des relations de personne. Ce qui pose des difficultés lors des changements : certaines associations voient leur travail et les relations de partenariat remise en cause lors d'un changement de personne d'un côté comme de l'autre.

Une majorité des participants à cet atelier ne se connaissaient pas et on était curieux de savoir ceux que chacun faisaient. De leurs discussions deux points essentiels se sont dégagés :

- La difficulté pour tous de '' rentrer à l'école'' (plusieurs explications évoquées )
- La nécessité de partager des compétences.

Afin de palier à cette difficulté et répondre à cette nécessité, les participants ont unanimement exprimé l'importance pour tous les intervenants d'apprendre à se connaître et, pour y parvenir de l'obligation de rendre compte de son action de façon précise et suffisamment standardisée pour être communiqué . Dans ce but, il a été rappelé la différenciation entre : soutien scolaire, accompagnement scolaire et accompagnement à la scolarité.

Au cours de l'après midi, Mr Morieux a évoqué les études menés sur le calibrage du parcours de l'élève dont les deux intérêts

- la fluidité du parcours de l'élève
- la capacité du chef d'établissement à mobiliser son équipe autour d'une idée phare (moyens humains et capacité à inventer)

Après cet exposé, les échanges ont porté sur la reconnaissance par l'éducation nationale de la compétence des interventions des associations dans le domaine de l'accompagnement scolaire.

La possibilité de prendre en compte leur travail entre autres par le biais d'une étude statistique qui pourrait-être confié à l'éducation nationale et qui permettrait d'évaluer correctement leur implication et leur résultat. Ce projet a semblé raisonnable à Mr Morieux. La définition des différents moyens de communication entre les enseignants et les intervenants de l'accompagnement ont été évoqués ainsi que le partage des expériences. Mr Morieux s'est engagée à organiser de tels échanges.

**Atelier : la médiation familiale, animé par Madame Mathieu.**

Le groupe hétérogène rassembla des techniciens de la médiation familiale mais aussi, des personnes Relais, des éducateurs spécialisés, des associations agissant en faveur des relations parents enfants (autours du soutien scolaire, alphabétisation, unités d'écoute...). Sortir de leur isolement professionnel constituait la principale motivation à l'inscription à cet atelier, même si, de façon plus marginale, certains acteurs sociaux, parce que récemment sollicités pour faire de la médiation alors qu'ils n'y connaissaient pas grand chose, souhaitaient s'enrichir d'échanges avec des professionnels de la médiation.

Les premières discussions furent donc centrées sur les critères à partir desquels il est légitime de se définir comme médiateurs et plus précisément des médiateurs familiaux. Au cours de ces discussions est apparu un clivage important entre les professionnels de la médiation familiale, c'est-à-dire, ceux ayant une technique de travail, un mandat judiciaire, un cadre et un dispositif précis, voire parfois une formation spécifique et les autres, bénévoles ou professionnels employés, sans pré-requis, par les mairies pour faire de la médiation. Ces acteurs sociaux régulièrement confrontés à une population échappant aux structures institutionnelles se trouvent investis par les familles qu'ils rencontrent d'une mission importante sans pour autant pouvoir rapporter leur action à un cadre professionnel précis. Pour autant et le plus souvent, leur intervention constitue un passage nécessaire, soit parce qu'elle permet l'orientation des familles vers des services compétents, soit parce qu'elle enrayer des conflits naissant.

De ces premiers échanges se sont dégagés comme une évidence l'intérêt de se réunir sous forme de réseaux. Non seulement dans la perspective d'un travail théorique et d'échange des pratiques mais, également dans celle de mieux connaître le rôle de chacun afin, de délimiter le sien propre. Chacun dans ce sens, a souhaité que lui soit communiqué les références des autres participants et, par ailleurs, que d'autres journées analogues à ces assises soient organisées et dans cette dernière, qu'une place soit envisagée pour les usagers. Pour conclure, les participants ont émis le souhait que soit créé un site où puisse être accessibles les différents documents et rapport d'activité relative aux actions de soutien à la parentalité.

**Atelier : Accompagner les futurs et nouveaux parents. Animation:  
Anne-marie Doucet-Dahlgren**

Lors de cet atelier, le groupe s'est principalement centré sur les moyens à trouver afin de poursuivre la dynamique enclenchée durant les premières assises du REAAP. Dans cette perspective, plusieurs souhaits ont été formulés :

- Instauration de nouvelles sessions, réunions, formations.
- création d'un site Internet

- création d'un annuaire recensant non seulement les adresses des lieux où des réseaux sont mis en place mais aussi décrivant de façon synthétique les actions mises en oeuvre.

L'aspiration des participants à capitaliser leurs expériences découle de la nécessité de définir des critères communs, aux nombreuses implications auprès des familles, alors même que les champs de compétences professionnels sur lesquelles repose chacune de ces implications sont d'une grande diversité. Par ailleurs, l'ouverture de tous, à la pluralité des compétences et des expériences professionnelles, est assurément le plus sûr moyen d'amoindrir certaines formes de rigidité pouvant intervenir dans les relations familles-professionnels et subséquemment de toujours respecter des savoirs éducatifs émanant des parents.

### **Élément de diagnostic commun**

Les actions d'accompagnement et de soutien de la fonction parentale mettent à jour des points d'enchevêtrement, de complémentarité ou d'opposition, entre l'éducation parentale et celles offertes par les institutions éducatives et plus généralement les professionnels. Aussi, quel que soit leur terrain d'intervention articulent-elles des projets parfois contradictoires. Certaines pourront se centrer sur l'aide aux parents afin qu'il développent leurs compétences propres alors que d'autres, à l'opposé, viseront à les suppléer auprès de l'enfant quitte à contribuer à la disqualification de leur rôle éducatif.

Dans le domaine des relations famille école, cette polarité est particulièrement sensible. Pour une part importante, les participants à l'atelier ont décrit des actions de soutien scolaire ou d'accompagnement à la scolarité, plutôt que des actions de soutien aux parents confrontés à l'environnement scolaire. L'intérêt d'expliquer aux parents les parcours scolaires, les principes pédagogiques sur lesquels s'érigent les apprentissages fondamentaux ont bien été évoqués mais, rarement présenté comme un terrain d'interventions. Or l'expérience montre que l'implication parentale dans le parcours scolaire d'un élève quel que soit le niveau de formation des parents est un élément déterminant de la réussite de l'enfant. Cette implication peut-être amplifié par un travail de soutien des relations du parent à l'école.

Au cours de ce même atelier, il est apparu que le travail des éducateurs des associations intervenant dans le domaine de l'accompagnement scolaire pouvait se redéployer autour de missions de médiation entre les familles et l'école à la condition que l'école s'ouvre davantage. En d'autre termes les discussions ont mis en lumière de curieux mécanismes.

Faute de relation fluide et facile entre l'école et les associations intervenant dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité et d'être reconnu par l'école comme des interlocuteurs crédibles, les éducateurs missionnés par les associations renoncent à des interventions de soutien aux parents dans les efforts de compréhension des parcours scolaires et, subséquemment centrent leur actions sur la seule aide aux devoirs. Or, il est apparu clairement que ce type d'aide au devoir exacerbe quelquefois le fossé qui oppose le parent et l'école. Plutôt que d'aider aux relations famille école, une action de soutien à la scolarité dès lors qu'elle isole davantage le parent de l'école, peut les rendre plus difficiles. Or cet effet « iatrogène » de l'intervention est largement dépendant de la difficulté des intervenants à « rentrer à l'école ». Plus les éducateurs des associations de soutien scolaire sont étrangers à l'école, plus la mission se réduit à de l'aide au devoir. Inversement, plus ils sont intégrés et reconnus par les établissements scolaires mieux ils réorientent leurs missions autour du pôle de l'accompagnement des parents dans leur tâche d'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique en charge des apprentissages scolaires.

Ainsi, est-il apparu lors de cet atelier que la qualité de la communication entre les enseignants et les intervenants des projets d'accompagnement scolaire était déterminante de leur positionnement soit dans un rôle de suppléance des parents, soit dans celui plus novateur de soutien à la fonction parentale.

De l'exploration du rôle des intervenants dans l'atelier relatif aux relations entre la famille et l'école il est ressorti un mécanisme qui, à des degrés divers, s'est retrouvé dans l'ensemble des ateliers.

De la bonne communication entre les acteurs de projets d'accompagnement et d'appui à la parentalité et les professionnels de l'éducation dépend largement la capacité des premiers à se centrer sur le soutien aux parents plutôt que d'intervenir à leur place et de contribuer par la même à leur isolement voire à leur disqualification.

L'originalité des interventions de soutien à la parentalité suppose qu'elle soit correctement différenciée des interventions éducatives directes auprès de l'enfant. Or cette différenciation suppose une bonne connaissance mutuelle et une constante communication.

La première problématique transversale à l'ensemble des thématiques explorées lors des assises se rapporte au rôle d'interphase que jouent les promoteurs des projets d'accompagnement et de soutien à la fonction parentale entre les parents et les institutions éducatives et sociales. Cette fonction de « médiateur » entre parent et institution correspond à un véritable besoin. Cependant sa mise en œuvre demande une multitude d'attention qu'il n'est pas toujours facile de mettre en œuvre, en premier

lieu, la reconnaissance du rôle de médiateur par l'un et l'autre des protagonistes de la confrontation.

Dans le domaine des relations entre les parents et l'école, il est apparu que le déficit de reconnaissance par les établissements scolaires du rôle que pouvaient jouer les professionnels missionnés par les associations avait eu pour effet d'annihiler leur fonction de médiation, voire même de renforcer l'éloignement des parents.

La seconde problématique qui a parcouru l'ensemble des ateliers fut celle à partir de laquelle la notion de soutien et d'accompagnement de la fonction parentale pouvait s'entendre comme un effort de médiation entre le parent et son enfant. Dans l'atelier relatif au groupe de parole, cette dimension a été particulièrement discutée. Le plus grand nombre d'animateurs de ces groupes a insisté sur le rôle de « *guidance* » parentale joué par ces réunions de parents. Cette guidance est d'autant plus admise qu'elle est exercée par le groupe lui-même et non pas par l'animateur. L'animateur dans ces groupes à vocation, a faciliter au groupe sa fonction de guidance vis-à-vis de chacun des participants plutôt que de l'exercer lui-même. En ce sens, la technique s'avère être un outil d'accompagnement de la fonction parentale tout à fait novatrice puisse qu'elle peut allier des remises en cause des comportements parentaux qui ne soient pas vécues comme disqualifiantes puisqu'elles sont introduites par des alter ego et non pas par des professionnels.

La notion de guidance parentale n'est pas apparue dans le seul atelier relatif au groupe de parole, elle a été également évoquée dans l'atelier qui réunissait les promoteurs de projets relatifs à l'accompagnement de futur ou nouveau parent. Ici aussi, la problématique fréquemment évoquée se rapporte à la manière de satisfaire les besoins des parents de discuter de leurs relations à leur enfant, tout en veillant à ce que cette guidance des comportements parentaux ne soit pas une source de disqualification. Le groupe de parent est, dans ce dernier cas, apparu aussi comme un instrument privilégié. C'est notamment ce que rapportèrent les accueillants d'espaces enfants parents, de type maison verte.

Le dernier espace de confrontation discuté lors de ces assises fut celui qui oppose les parents entre eux. Soutenir la parentalité, suppose parfois d'accompagner les parents dans l'exercice conjoint de leur fonction. Cette aide se ramène souvent au savoir-faire de médiation familiale. Cependant, il est apparu au cours des discussions qu'ici encore il fallait éviter d'enfermer la notion de médiation dans une assertion exclusivement technique. La résolution de la difficulté des parents à exercer conjointement leur fonction relève de nombreux déterminants qui gagneraient à être pris en compte par l'ensemble des intervenants sociaux et éducatifs. Or, à réduire la résolution de difficulté des parents à exercer conjointement leur fonction éducative aux seuls savoir-faire des médiateurs familiaux on la

rend plus difficile. Pour éviter cette réduction et ainsi faciliter à l'ensemble des acteurs sociaux à la prise en compte des deux parents dans l'éducation des enfants, il semble que devraient être déployés des efforts afin de faire mieux connaître les enjeux de la séparation du couple et des conditions nécessaires lors de ces séparations au maintien de la permanence éducative de l'un et l'autre parent. D'où l'importance de faire mieux connaître les expériences de médiations familiales.

### **Les besoins dégagés de ces éléments diagnostics**

Les problématiques propres aux actions d'aide et de soutien à la fonction parentale ont, quelque soit les espaces de confrontation au cours desquelles elles pouvaient intervenir ( confrontation entre le parent et le professionnel, confrontation entre le parent et l'enfant, confrontation entre les parents) permis de dégager quelques nécessités communes :

- En premier lieu, le besoin d'échanger entre les promoteurs de ces actions, en effet les échanges facilitent l'identification des spécificités de son terrain et de ses outils d'intervention.
- En second lieu, le besoin de mieux faire connaître leurs modes d'interventions et leurs motivations aux services dont ils sont partenaires.
- En troisième lieu, le besoin de mieux connaître les dispositifs institutionnels.

Trois directions de travail ont pu être ainsi dessinées, la première est relative à l'élaboration en commun autour des pratiques innovantes en matière de soutien et d'appui à la fonction parentale, la seconde est relative à la communication autour de ces innovations, la troisième, est de faciliter aux professionnels, chargés de mettre en œuvre ce travail de soutien et d'appui, la connaissance de l'ensemble des dispositifs susceptibles de co-agir avec les parents.

Comment ces trois dimensions peuvent-elles être intégrées à un travail de réseau ?

- a) aider les promoteurs de projet de soutien et d'appui à la parentalité à élaborer en commun sur l'originalité et la spécificité de leur expérience:

- o Par la promotion de groupe de travail et d'élaboration réunissant régulièrement des intervenants sur le model des ateliers réunis lors des assises. Ces groupes pourraient être mandatés afin de rédiger des fiches de présentation de leur action
- o Par la diffusion par les institutions pilotes du RAAP (CAF et Conseil Général et DDASS) à l'ensemble des associations intervenant dans le même champ thématique des rapports d'activités qu'ils reçoivent de leurs partenaires.
- b) aider les promoteurs des actions de soutien et d'appui à la parentalité à communiquer sur leurs innovations:
  - o par la création d'un Site Internet
  - o par des réunions de présentation et de promotion de telle ou telle expérience ou innovation organisées par les pilotes du RAAP et destinées à un large public de professionnels
  - o par la création d'un annuaire départemental
- c) aider les promoteurs des actions de soutien et d'appui à la parentalité à mieux connaître l'ensemble des dispositifs institutionnels co-acteur de l'éducation de l'enfant avec les parents:
  - o Par l'organisation de sessions de formation organisées par les institutions pilotes des RAAP et notamment destinées aux intervenants (professionnels ou bénévoles) qui agissent au sein des petites associations qu'elles subventionnent au titre de ces réseaux.
  - o Par la création d'un « *thésaurus* », articles, livres vidéos, textes législatifs et réglementaires relatifs à la parentalité et faciles d'accès.

## **ANNEXES**

- **ANNEXE N°1 : Le programme des assises**
- **ANNEXE N°2 : La loi du 4 mars 2002**
- **ANNEXE N°2 : La liste des services ayant participé aux atelier**